



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus
Archiepiscopus & Prorex Lugdunensis
Camillus de Neufville Collegio SS.
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.

807156

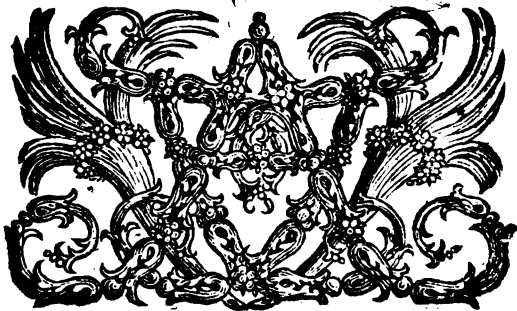
MERCURE GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR



LE DAUPHIN.

AOUT 1686.



A LYON,
Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere, au Mercure Galant,

M. DC. LXXXVI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE LIBRAIRE.

AU LECTEUR.



*'ON prie ceux qui en-
voyront des pieces pour
les Mercurres Galans
d'affranchir les ports de
lettres , autrement il est inutile de
les envoyer. L'on continue a distri-
buer le Journal des Sçavans pour
six sols chaque Cahiers & les Nou-
velles de la Republique des lettres,
pour dix sols aussi chaque mois en
blanc , l'on vend aussi dans la mê-
me Boutique toutes sortes de Li-
vres curieux que l'on ne met pas
dans les Catalogues des Mercurres
n'estant pas nouveaux.*



LIVRES NOUVEAUX
du Mois d'Aoust 1686.

Journal du Palais, tome dixième, in quarto, six livres, les neuf premiers volumes se vendent aussi dans la mesme Boutique pour six livres chaque volume.

Le deuxième tome du Mercure Galant, du mois de Juillet, contenant la Relation exacte de Monsieur de Chaumont Ambassadeur du Roy & les mœurs & coutume de plusieurs pais voisins, le tout tres fidelement écrit, indouze, 20. sols.

Pratique de Pieté, ou Entretiens pour tous les jours de l'Année, par le Pere le Maître,

de la Compagnie de Jesus augmenté des Evangiles & de plusieurs points de Meditation, toutes reveuës & recorrigée, indouze, quatre vollumes, 50. sols & relié en deux vollumes, 2. livres.

La Morale du Monde ou Conversations par Mademoiselle de Scudery, indouze deux vollumes, 6. liv.

Les Amours du Comte Tekely nouvelle Historique, indouze, 20. f.

Relation de l'Ambassade de Monsieur le Chevalier de Chaumont à la Cour du Roy de Siam, avec ce qui s'est passé de plus remarquable durant son voyage, avec plusieurs figures en tailles douce, indouze, 2. liv.

Entretiens Affectifs de l'ame

avec Dieu , pendant les huit
jours des Exercices Spirituels
par Monseigneur l'Evesque
d'Alby , indouze , 30. fols.

Le Rendez-vous des Thille-
ries ou le Coquet trompé , Co-
medie par Monsieur le Baron ,
indouze , 20. fols.

Les Enlevemens Comedie, par
le mesme , indouze 20. fols.

Ce mois prochain , je vous
envoyray sans manqué, le cinq,
six & sept, huit, & neuvième
tome des Jugemens des Sçavans,
indouze , pour 10. liv. les cinq
derniers tomes , les quatre pre-
miers vollumes se vendront dans
la mesme Boutique , pour 8. liv.
ce sera les neuf vollumes 18. liv.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, LUNQUIERRE. Il est, permis à L. D. Ecuyer, Sieur de Vize est, faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé **MERCURE GALANT**, contenant plusieurs Pieces, Relation, Histoires, Aventures, & autres Ouvrages historiques, curieux & galans, pour la satisfaction de nôtre cher & tres amé Fils LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs Graveurs & autres, d'imprimer, graver & debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livret mesme d'en vendre separément, & de donner à lire ledit Livre; le tout à peine de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, & confiscation des Exemplaires, contrefaits; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté le 14.
Septembre 1683.*

Signé **ANGOT**, Syndic.

Et ledit Sieur J. D. Ecuyer, Sieur de
Vizé, a cédé & transporté son droit de
Privilege à Thomas Amaulry, Libraire à
Lyon, pour en jouir suivant l'accord fait
entre eux.



MERCURE



MERCURE GALANT.

A O U S T 1686.



LE Roy fait tant, & de
si grandes choses pour
l'intérêt de l'Eglise,
que depuis plusieurs
années, je ne vous ay pas écrit
une seule fois, sans vous man-
der quelque chose de nouveau
sur cette matière, toujours à la
gloire de cet Auguste & Pieux
Monarque. Il n'agit pas seule-
ment dans son Royaume, mais
son zèle s'étend par toute l'ater-

August 1686.

A

re , & ce n'est qu'en faveur de la Religion qu'il employe son credit auprès de ces grands Souverains, qui charmez de tout ce qu'il a fait de grand , ne luy refusent rien de ce qu'il demande. Je parle mesme de ceux qui ne font que rarement des graces aux Rois , & jamais aux Chrétiens , comme le Grand Seigneur , qui vient d'accorder au Roy tout ce qu'il luy a demandé pour des Religieux de la Terre-sainte. Que n'a-t-il point fait dans le Royaume de Siam , pour y établir la Religion Chrétienne , pour y faire connoistre le vray Dieu , puis que c'est à cette seule consideration qu'il a fait la dépense d'envoyer un Ambassadeur avec une nombreuse suite à six mille lieuës de son Royaume. Aussi la Religion

GALANT.

Chrestienne en a non seulement
reçu des avantages tres-consi-
derables, mais elle est sur le point
d'en tirer encore de plus grands,
& il y a sujet d'espérer qu'elle
fera un jour un entier progrès
dans toutes les Indes. Pendant
que le Roy songe à l'établir en
Orient, il s'applique à l'affermir
dans ses Etats, avec des dépen-
ses qui répondent à la grandeur
de ses soins; & c'est une chose
incroyable, que la quantité de
Livres qu'il a fait imprimer à ses
dépens, & qu'on a distribuez
par son ordre à tous les nou-
veaux Convertis, dans toutes les
Provinces de son Royaume. Ce-
la joint aux Missions qu'il a fait
faire presque dans toutes les Vil-
les, où les Prétendus Reformez
ont esté en grand nombre, a
pour ainsi dire, converty une
seconde fois ceux qui n'estoient

pas encore bien affermis dans la croyance des Veritez Catholiques, & je puis vous assurer que rien n'a mieux fait paroître le zele du Roy, ny produit un plus grand fruit que ces Missions, & cette distribution de Livres, si propres à éclairer lors que l'on s'en sert de bonne foy. En effet, pourveu qu'on veuille examiner serieusement dequoy il s'agit, sans cette prévention aveugle, qui perd tous les obstinez, il est impossible qu'on ne se détrompe, & que les Erreurs où Calvin a engagé ceux de son Par-ty, ne parussent manifestes. C'est par là qu'une Dame tres-spiritu-elle & d'un grand merite, Femme de Monsieur le Procureur du Roy de Bergerac, a reconnu l'estat déplorable, où l'a retenuë long-temps le malheur de sa naissance. Voicy ce qu'elle

GALANT:

a écrit sur son changement , à une dame de ses Parentes, Femme d'un Conseiller au Parlement de Guyenne.

A MADAME DE RABAT.

DAns le trouble où je me suis trouvée je vous ay cherchée par tout , & dans le repos que je commence à goûter je vous cherche encore. Souffrez , Madame , que je vous trouve , & que je justifie une conduite , qui peut-estre vous a paru criminelle. Ne croyez pas que l'intérêt ou la crainte aient part à mon changement. J'ay combattu , j'ay résisté , et vostre exemple , Madame , me fortifioit si fort , que je m'en servois comme d'un Bouclier

à tous les assauts qu'on me livroit; mais enfin ne vous pouvant imiter, & me voyant seule dans un party que chacun abandonnoit, j'ay cru que je devois serieusement l'examiner. L'ay demandé à Dieu de me conduire dans une voye assurée, & je me suis heureusement trouvée dans le chemin que ie cherchois en fuyant, & que ie cherchois sans le trouver. Si-tost que j'eus commencé à ouvrir les yeux, la Grace commença de mesme à éclairer mon esprit. Je n'eus pas besoin d'un miracle comme Saint Paul; mais imitant la Conversion de S. Augustin, ie pris comme luy l'Ecriture Sainte, & l'ayant leüe comme luy avec soumission, les promesses que nostre Sauveur a faites à son Eglise, me frapperent en la lisant. Je connus clairement son infailibilité, & sa durée; Qu'elle estoit la Colonne

GALANT. 7

de la Verité , contre laquelle les Portes d'Enfer ne peuvent prévaloir ; Qu'elle estoit cette Ville sur une Montagne qui ne peut estre cachée ; Qu'elle estoit une lumiere sur un Chandelier , & non pas sous un Boisseau ; Qu'elle est sans tache & sans ride , & que J. C. la doit conduire jusqu'à la consommation des Siescles. De toutes ces Veritez ie tiray cette iuste consequence que l'Eglise ne peut jamais tomber en ruine ny en desolation , & qu'il n'estoit pas vray que de nôtre temps Dieu eust suscité des hommes d'une maniere extraordinaire pour la redresser. Après un si solide préjugé, ie devois tous croire , & ne plus rien consulter. Cependant estant encore foible dans la Foy , mon esprit se trouva embarrassé de la presence réelle de Iesus-Christ dans l'Eucharistie du S. Sacrifice de la

A 4

Messe, & du retranchement de la Coupe; mais pour mettre ma conscience en repos sur des points de cette importance où nostre salut est attaché, j'ay consulté les Lutheriens qui sont nos Freres, & nos anciens Ministres comme vos Peres. Plust à Dieu, Madame, que vous voulussiez entrer dans cette discussion ! Vous verriez la réalité établie par les uns, & ingée sans crime par les autres. Vous verriez la Messe pratiquée avec devotion par les Lutheriens, & son antiquité publiée par nos anciens Reformateurs. Il ne restoit plus qu'à me persuader sur le retranchement de la Coupe. Mon esprit avoit cherché longtems à estre vaincu sur ce dernier Dogme comme sur les autres, & j'ay appris que l'Institution de la Coupe n'a pas esté changée; mais seulement la maniere de l'a-

sage, & qu'il en a esté ainsi du Baptême. On en a retenu l'essence; mais la maniere de l'usage a esté changée. Il se faisoit autrefois par une Immersion de laquelle S. Paul parle, comme d'un grand Mystere qui signifie que les Chrétiens son morts & ensevely avec I. C. dans le Baptême, & presentement le Baptême ne se fait que par une simple effusion d'eau, où il paroist que l'Eglise a toujours crû avoir droit de changer la maniere quoy que pratiquée par les Apostres, retenant toute fois l'essence des Sacremens. Les premiers Chrétiens communioient indifferemment sous l'une & sous l'autre espece, & souvent sous les deux; nos Reformateurs ont esté obligez d'imiter cette ancienne pratique, & vous sçavez, Madame, qu'on peut dispenser de la Coupe ceux qui ont aver-

son pour le Vin. L'Eglise peut bien faire ce que nous avons fait, & comme elle nous a enfanté à J. C. il faut luy laisser le droit de nourrir & de servir ses Enfans, & attendre de nostre Mere qu'elle nous redonne ce premier lait, lors que nos estomachs seront plus propres à le recevoir. Je vous avouë que j'ay esté satisfaite de tous ces éclaircissemens, & que ie ne me suis pas amusée à critiquer sur les Images, sur les Intercessions des Saints, ny sur le Merite des bonnes œuvres. Je sçavois de bonne foy que les Catholiques ne reconnoissent aucune Divinité dans les Images, & qu'elles ne servent qu'à executer les Idées des Saints qu'elles représentent. Je sçavois aussi que l'Eglise ne commandoit pas d'invoquer les Saints; mais qu'elle enseignoit

qu'on devoit les imiter, & qu'il étoit utile de s'adresser à eux comme à des Intercesseurs bien plus agréables à Dieu que les Pécheurs sur la terre, où nous sommes les intercesseurs les uns des autres, pour conserver l'amour & l'union dans l'Eglise. Je sçavois que nos merites sont attachez aux seuls merites du Sauveur du monde. Après l'examen de toutes ces veritez, je n'ay plus balancé à rentrer dans ce grand Ocean d'où nous estions sortis. J'ay regardé toutes ces Sectes comme des Ruiffeaux qui en sont dérivez, où les uns comme des torrens retournant en se precipitant, & les autres, comme des eaux paisibles y content tout doucement par des canaux secrets de la Grace. Dieu permet souvent que nous soyons aveuglez pour nous éclairer comme il fit à l'égard de S. Paul.

112. MERCURE

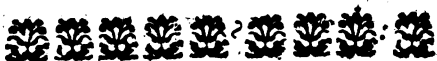
Il nous laisse mourir pour nous res-
susciter comme il resuscita le Laza-
re. Nous devons adorer sa condui-
te, & je ne doute point, Madame,
que vous ne ressentiez bien-tôt les
effets de son amour. Mais souffrez
que je vous dise que pour trouver
la vérité, il faut se souvenir que
nos Ministres qui ne veulent ny
ajouter ny diminuer à l'Ecriture
Sainte, rejettent cependant tous
les endroits qui en sont les plus
clairs & les mieux établis, comme
l'Extreme Onction aux Malades,
la Confession des pechez, l'Absolu-
tion sur les penitences, & la neces-
sité du Baptême. J'espere, Mada-
me, que mon changement ne chan-
gera pas les dispositions de vostre
cœur, qu'il sera toujours le même
pour moy, & que vous me ferez
l'honneur de me croire. Vostre, &c.
Le desir ardent que le Roy

a eu de mettre tous ses Sujets dans la seule & seule voye qui peut conduire au salut, & les peines qu'il a bien voulu se donner pour rendre la France toute Catholique, ayant esté suivies de l'heureux succès qu'on en devoit esperer, Sa Majesté n'a épargné aucuns soins pour faire de vrais Catholiques de ceux qui s'estoient rendus, sans avoir assez approfondy les incontestables Veritez de la Religion qu'il sembrassoient, & chacun s'estant attaché, & ayant pris plaisir à seconder un zele si saint, suivant les talens que le Ciel luy a donnez, les uns ont employé les raisons de vive voix, & les autres ont écrit. Ainsi il s'est fait quantité de Livres, qui ont achevé de convaincre les Religioneux les plus obstinez. Mon-

sieur Bellenger des Fresneaux
 Avocat à Falaise, en composa
 un l'année dernière, intitulé,
Moyens faciles pour connoître la
veritable Religion. Il eut un suc-
 cès si avantageux, qu'il fut cau-
 se de la Conversion des princi-
 paux Calvinistes de la ville, &
 entre autres, d'un Lecteur âgé
 de soixante & cinq ans, & re-
 connu pour tres-habile parmy
 ceux de son Party. Son change-
 ment en attira plusieurs autres
 qui suivirent son exemple. Ces
 Conversions, qui sont deües pour
 la pluspart aux raisons solides
 dont tout ce Livre est rempli,
 ont engagé son Auteur à nous
 en donner un autre qu'il a mis
 au jour, & dont le titre est, *Ab-*
brege Historique de l'Eucharistie, ou
Preuves tirées de l'Histoire pour
la verité de l'Eucharistie. Il a

choisi cette matière comme renfermant le point dont les nouveaux Catholiques ont le plus de peine à tomber d'accord; & il les desabuse par là de quantité de faux préjugés dont ils estoient prévenus. Tant de soins qu'on prend pour les tirer tout-à-fait d'erreur, & l'application avec laquelle ils tâchent de s'éclaircir, sont cause qu'on en trouve parmi eux un fort grand nombre qui s'affermissent de jour en jour dans nostre Religion; de sorte qu'en estant instruits beaucoup plus à fond que plusieurs personnes qui l'ont professée dès leur naissance, ils instruisent à présent, & ceux qui ne sont pas encore bien desabusez de la Religion Protestante qu'ils ont quittée & les Catholiques mêmes. Voilà ce qu'a produit le zèle du

Roy pour la gloire de l'Eglise, & pour le salut de ses Sujets, Nous en voyons tous les jours des suites, qui le font de plus en plus combler de benédiction; & l'on peut dire que bien que toutes les actions soient très-éclatantes, rien ne marque mieux sa grandeur, que ce qu'il a fait pour abbatre l'Herésie. C'est ce qui a donné lieu à ce Sonnet de Monsieur Magnin.



L'HERESIE ABATUE.

Les Travaux immortels du He-
ros de la France,
De son Nom glorieux ont rempli
l'Univers;
On sçait, on sçait par tout les mira-
cles divers,
Qui font, & reverer, & craindre
sa puissance.



*Conduite par l'esprit de sa sagesse
immense ;*

*Elle applanit les Monts, & fait
joindre les Mers, (fers,
Et de mille Captifs elle brise les
Du Corsaire Africain puissant
l'insolence.*



*L'éclat de ses Vertus, le bruit de ses
Exploits ,*

*Chez tous les Potentats font ado-
rer ses Loix .*

*Mais sur ce vif éclat puis-je fixer
ma vue ?*



*Non , sur vouloir nombrer tant de
faits inouis ,*

*Qui connoist l'Herésie , & la voit
abatue ,*

*Connoist parfaitement la Grandeur
de LOUIS.*

Le mesme Monsieur Magnin
 toujours zelé pour le Roy , est
 entré dans un détail plus parti-
 culier de ce qui le rend le plus
 Grand de tous les hommes. Je
 croy qu'après avoir leu ce petit
 Ouvrage, vous demeurerez d'ae-
 cord que c'est avec beaucoup
 de raison qu'il l'intitule ,

LOUIS LE GRAND.

L A Grandeur de LOUIS n'est
 pas un de ces titres ,
 Dont les Flateurs des Rois se ren-
 dent les Arbitres ,
 Lors que pour s'élever, le premier de
 leurs soins.
 Est de dire toujours ce qu'ils pensent
 le moins.
 Loin d'icy, loin d'icy cet encens mer-
 cenaire ,
 Qui sur un faux Autel ne brûle que
 pour plaire.

LOUIS a-t-il besoin de ces vaines
couleurs ,

Qui rehaussent l'éclat des Heros des
Flateurs ?

Non , sans qu'on prenne soin d'em-
bellir son Histoire ,

Tout est pur & réel dans le fonds de
sa gloire.

On n'a qu'à remonter jusques à son
berceau ,

On ne trouvera rien que de grand ,
que de beau ,

Tout est d'une grandeur éclatante
& solide ,

Dans cette longue course on ne voit
point de vuide ,

Grand Air, grandes Vertus, gran-
des perfections ,

Grands desseins appuyez de gran-
des actions ,

Grands Reglemens, le fruit d'une
grande sagesse ;

Grande religion à garder sa pro-
messe,

20 MERCURE

*Grand secret pour agir avec ces
grands ressorts*

*Qui meuvent l'Univers par de si
grands efforts,*

*Grands Magasins par tout, par tout
grandes Armées;*

*Les grandes Nations mesme en sont
alarmées,*

*Grand Armement naval, beaucoup
de grands Vaisseaux,*

*Par de grands Aqueducs forcer le
cours des eaux,*

*Se faire reverer par tous les Grands
du Monde,*

*Grand en tout, & par tout, sur la
Terre, & sur l'Onde,*

*Avec un air affable un grand fond
de bonté,*

*Maintenir hautement la grande
autorité*

*Grands Palais, grands Tresors,
grande magnificence,*

*Grand ordre à bien conduire une
grande dépense:*

Grande reconnoissance envers le
grand Auteur,

Qui par de grands bienfaits affer-
mit sa grandeur;

Dans une grande Paix animé d'un
grand zele.

Immoler l'Herésie à sa gloire im-
mortelle,

Mettre par un grand coup ce grand
Monstre aux abois,

Qui par de grands efforts brava
tant de grands Rois,

D'un grand étonnement remplir
toute la Terre,

En frappant ce grand Corps d'un
grand coup de Tonnerre;

Grand & vivant Portrait de la
Divinité,

Toujours dans un grand calme, &
voir tout agité,

Faire ses petits soins des plus gran-
des affaires,

Calmer de grands abus par des
ordres severes.

22 MERCURE

Abolir des Duels l'implacable fureur

Au grand courage mesme en donner de l'horreur ;

Laisser des monumens d'une iuste vengeance

Aux yeux d'un Peuple vain dont l'audace l'offence ;

Rendre de toutes parts ses Etats affermis ,

Grand chez ses Alliez grand chez ses Ennemis ,

Joindre les Mers, changer l'ordre de la Nature,

Mais qui les déniroit ; ces Grands sans mesure ?

Leurs nombre leur éclat , tout charme , tout surprend ,

Et flate-t-on LOVIS quand on le nomme GRAND ?

Si dans les choses où la Religion est intéressé , le Roy qu'on

voit marcher avec tant d'ardeur sur les traces de Saint Louis fait plus que de remplir les devoirs d'un véritable Chrestien, il remplit en mesme temps tous ceux d'un grand Roy , & les longs Conseils auxquels il donne les jours presque entiers, n'ont point empesché que le mois passé il n'ait esté plusieurs fois au Camp d'Acheres faire la Reveuë des plus belles & des plus lestes Troupes qui soient sur la terre. Elles sont en cét estat, parce que Sa Majesté se donnant la peine de les voir souvent, les Officiers en ont plus de soin , & que chacun en son particulier a plus d'exactitude à sçavoir & à faire tout ce qui dépend de son employ. Je vous aurois parlé plûtost de ce Camp , si la Relation du Voyage de Monsieur le Cheva-

lier de Chaumont à Siam , qui a
 remply la moitié de la premiere
 partie de ma Lettre de Juillet, &
 la seconde Partie toute entiere,
 ne m'avoit pas obligé à remettre
 beaucoup de Nouvelles à ce
 mois cy. Les Troupes dont le
 Roy a fait la Reveuë , estoient
 toutes commandées par Mon-
 sieur le Duc de Noailles , pre-
 mier Capitaine des Gardes du
 Corps , qui s'attira beaucoup de
 louanges par la maniere dont il
 foustint ce Commandement. Il
 fit souvent faire l'Exercice sans
 oublier aucun des mouvemens
 qui se pratiquent dans le grand
 Art de la Guerre ; & l'on va jus-
 ques à dire qu'il sembloit en
 avoir inventé de nouveaux. Il
 fut magnifique en tout pendant
 ce temps, & tint toujours une
 Table qui faisoit connoître la
 grandeur de son employ.

Tandis

Tandis qu'un si beau Camp occupoit les soins de Sa Majesté, sans qu'Elle cessast d'en donner aux grandes Affaires de l'Estat, Elle trouvoit encore le temps de descendre dans les interets des Particuliers, & examinoit tout ce qui regarde l'Edit portant Creation & Reglement d'une Compagnie Generale pour les Assurances & grosses Aventures de France en la Ville de Paris. Cét Edit contient vingt-neuf Articles, & a esté donné sur ce que depuis le temps que le Roy s'est appliqué à rétablir le Commerce Maritime, plusieurs Marchands ont trouvé moyen d'éviter de grandes pertes, moyennant des sommes modiques qu'ils ont payées pour faire assurer leurs Vaisseaux & Marchandises. Ainsi afin que les

Novst 1686.

B

Negocians qui voudront se servir du mesme moyen, pour diminuer les risques qu'ils courent dans leur Commerce ordinaire, l'entreprennent & le continuent avec plus de facilité & de seureté Sa Majesté a trouvé à propos d'ordonner l'Etablissement d'une Chambre Generale d'Assurance, en Corps de Compagnie, Fonds & Signatures communes, en tel endroit de Paris que les Interessez trouveront le plus convenable, pour y faire les Assemblées necessaires, & traiter des Affaires de leur Societé, avec permission aux Marchands, Negocians & autres Particuliers des Villes de Roüen, Nantes, S. Malo, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Marseille & autres lieux, qui font le mesme Com-

merce des Assurances & grosses Avandures, de le continuer comme ils ont fait avant cet Edit, qui porte que la Compagnie dont le fond capital doit estre de trois cens mille livres, ne sera composée que de trente Associez, cinq desquels seront élus à la pluralité des voix pour en estre les Directeurs pendant le temps qu'elle fixera. Deux de ces cinq Directeurs sortiront six mois après la premiere Election, & les trois autres encore six mois après, & ainsi successivement de six mois en six mois, & en la place de ceux qui seront sortis, on en élira d'autres en pareil nombre, en sorte que dans la Direction il y aura toujours deux ou trois anciens Directeurs qui ne pourront estre continuez de suite

plus de deux fois, & entre lesquels seront toujours trois Negocians. Le Contract de Societé qui contient quarante-trois Articles, à esté présenté au Roy, par les trente Associez, qui sont Messieurs Delagny, Directeur general du Commerce, Soullet, Desvieux, le Fèvre, Rousseau, Lejariel, Mathé de Vitry la Ville, T. de Lisle, Ch. le Brun, Chauvin, Tardif, Pocquelin, Hebert, P. Chauvin, Cl. le Brun, Pasquier, Paignon, A. Pelletier, Mollien, Baroy, Cousinnet, N. Soullet, Gaillard, de Lubert, Franchepin, Heron, de la Rivoire, Demeuves, & Cerberet, auxquels Sa Majesté avoit accordé son agrément pour y entrer. Il est fait pour six années consecutives sauf à le continuer entre ceux de la Compagnie qui

voudrôt le faire, & afin qu'il plaise à Dieu de benir cette entreprise, le dernier article de ce Cōtract porte, qu'on tirera tous les ans de la Caisse la somme de six cens livres, pour être employée en œuvre de Pieté, selon ce que reglera la Compagnie, qui avertit le public que ceux qui par défaut de correspondance ou autrement, seront en peine d'un domicile à Paris, pour y faire leurs remises & provision avec seureté, pour l'acquieement des Lettres & Billets, qu'ils auront acceptez ou fournis, pourront s'ils le jugent à propos, faire leurs acceptations, élections de domiciles, & Indications à payer dans le Bureau de la Compagnie, qui les acquitera, moyenant les Provisions & la Commission de demy pour cent, & elle escomptera

leurs remises, s'ils les font à terme , mesme fera recevoir leur argent dans les Provinces, suivant les conditions dont on conviendra avec eux par Lettres.

Je ne songe pas , Madame , que je vous parle une Langue qui vous est fort peu connue. Je la quitte pour vous faire part d'une Chanson que les Connoisseurs ont approuvée.

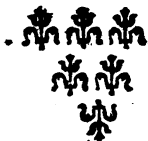
AIR NOUVEAU.

V *Ne indifference cruelle
Eloigne mon Berger de ces heureux
climats ,*

*Puis que l'ingrat ne revient pas,
Que ne luy puis-je estre infidelle?*

*Mais hélas! je sens que mon cœur
Sopire encor pour son Vainqueur;
Et malgré moy luy inre une amour
éternelle.*

Il est agreable de pouvoir chanter sur toutes sortes de tons. C'est ce que fait Monsieur du Perier. S'il reüssit admirablement dans le serieux , vous allez connoistre qu'il ne reüssit pas moins dans un autre stile. L'Illustre Madame des Houlieres , dont vous avez admiré les excellentes Balades, l'ayant prié d'en faire une, il luy envoya celle qui suit. Il pouvoit choisir un autre refrain, puis qu'on ne s'apperçoit pas qu'il ait contraint son genie dans un Ouvrage de cette nature.



BALADE

A MADAME

DES HOULIERES.

Quelle Musette, ou quel tendre
pipeau

Peut égaler les accens de Climene ?
Bien elle fait & Balade & Ron-
deau,

Chants qui soudain me feroient
perdre haleine,

Ce qui me met dans une étrange
peine,

Car elle veut qu'aujourd'huy ie l'é-
treine

D'une Balade, Air plaisant, quoy que
vieux,

Mais peu sçavant en pareille har-
monie ;

Ie luy répons, noble Dame aux doux
Jeux,

Point on ne doit contraindre son
Genie.



*Tel que pressé d'un penible far-
deau*

*Le grand Iupin fit pour la Genie
Humaine,*

*Parrudes coups sortir de son cer-
veau*

*Docte Déesse, & des Arts Mere
& Reine ;*

*Pourray ie bien pour l'aimable Si-
reine*

*Qui m'a charmé, produire de ma
Veine*

*Chants aussi doux que ses Chants
gracieux ?*

*Non, de l'oser seroit pure manie,,
Le ieune Icare ainsi tomba des
Cieux;*

*Point on ne doit contraindre
son Genie.*



Sur Helicon , où maint. sçavant
 Troupeau
 Sous vers Lauriers à pas lents se
 promene.
 Et vient puiser feu divin dans cet-
 te eau
 Que d'un cheval fit ruade sou-
 daine.
 Taillir d'un roc , & nommer Hip-
 pocrene,
 Phebus départ de son docte Do-
 maine
 Trompettes , Luts , Pipeaux de-
 licieux
 Il donne à l'un ce qu'à l'autre il
 dénie ,
 Et dit à tous ces Vers sententieux ,
 Point on ne doit contraindre son
 Genie.



Bien qu'en faveur de mon doux
 Châteaucou,

GALANT.

35

De beaux esprits fameuse Quarantaine

Ait décidé d'un prix rare & nouveau ,

*Quand de LOUIS, qu'Alger, Tunis
& Gene*

*Virent punir entreprise trop vaine,
I'eus publié puissance souveraine,
Maintien, témoin qu'il est du sang
des Dieux,*

*Valeur clemence, & sagesse infinie,
Lyre & Clairon me disent encor
mieux*

*Point on ne doit contraindre son
Genie.*

E N V O Y.

*Voila pourtant Balade ronde &
pleine, (ne
Reçoy-la bien, Dame, qui sur la Sei-
Fais oïr chant enjoué, sérieux
Tendra heroïque, & digne d'Ura-
nie ?*

B 6

Quant est de moy, ie publie en tous lieux,

Point on ne doit contraindre son
Genie.

La galanterie & la magnificence de Monsieur le Duc de Hanover paroissent par tout où il est, chez les Etrangers, ou dans ses Estats, lors qu'il y reçoit quelqu'un, ou qu'il y fait quelque Feste. Celle qu'il fit à Venise le 25. de Juin dernier, a trop fait de bruit pour me dispenser de vous en apprendre les particularitez. Quoy qu'elle ait esté des plus superbes, vous n'en ferez point surprise, puisque par plusieurs Relations de cette nature que je vous ay déjà envoyées, il y a long temps que vous scavez que ce Duc, Madame la Duchesse sa Femme, Messieurs

les Princes ses Fils , tout est digne de loüange , & que dans l'Illustre Maison de Brunfuvick, on ne voit que magnificence, valeur, generosité, esprit, beauté & grandeur. Vous n'apprendrez rien de cette Feste, dont vous avez sujet de douter , puisque la description en a esté faite par un homme qui a veu ce grand Spectacle, & qui en a écrit en cestermes à une Dame de la Cour de Hanover.

A Venise ce 5. de Juillet 1686.

Puisque je me suis engagé à vous faire une Relation de la de la magnifique Regate de Venise, il est iuste que ie vous tienne parole, mais n'attendez rien de moy qui réponde à la grandeur d'un Spectacle, qui pendant six heures a charmé tous ceux qui s'y sont trouvez

Nostre Langue toute abondante qu'elle est, me paroist sterile pour en exprimer toute la pompe, & ie sens bien qu'il me sera impossible de remplir assez vostre imagination sur toutes les choses que j'ay à vous dire. Il est bon d'abord de vous expliquer ce que veut dire Regatte. C'est une espee de divertissement qui ne se peut donner qu'à Venise, qui toute singuliere dans sa situation, dans sa politique, & dans son Gouvernement, se fait des plaisirs de mesme nature. On peut nommer celui-cy un Carrousel sur les eaux, où l'on propose des Prix pour ceux ou celles (car les Femmes qui veulent vaincre par tout, y sont reçues) qui par une adresse legitime arrivent avant les autres au but proposé. Il y avoit deux mille Ducats à distribuer pour les Prix, & le nombre des Pretendans & des

Prétendantes montoit à près de six cens. Je n'entreray point dans le détail des *Vainqueurs*, dont plusieurs qui se glorifient d'honneurs semblables remportez par leurs *Ancestres*, en conservent aussi fidèlement les marques dans leurs *Familles*, que ces *Peuples* qui au rapport de divers *Historiens*, conservoient soigneusement la *Genéalogie* de leurs *Barbes*. Il me suffit de vous dire que l'on fit onze *Regattes*, ou *Courses* différentes, & que pour chacune il y avoit quatre *Prix*.

La première qui parut fut de *Copani* à *si rames*. C'est une espèce de *Bateau*, dont les *Rameurs* voguent comme les *Galeriens*, en tournant le dos au lieu où ils veulent arriver.

La seconde fut de *Fizolieres* à une rame.

La troisième de *Bateaux* à deux rames.

La quatrième de Gondoles à une rame.

La cinquième de Gondoles à deux rames.

La sixième de Gondoles à quatre rames.

La septième de Fixolieres à quatre rames.

La huitième de Gondoles de toute espece, mais à deux rames, & conduites par des Bossus. Il y en avoit de six contrefaits, que leur différentes postures ne contribuèrent pas peu au divertissement de ce iour.

La neuvième de Cappariones à six rames.

La dixième de Scozeres à six rames.

La onzième de Bateaux conduits par des Filles.

Vous remarquerez que le lieu où cette Course se fit, est un Ca-

nal d'une largeur considerable , & dont la longueur est de plus de deux milles d'étendue. Il traverse en serpentant cette grande Ville dont tous les Palais sont entourez d'eau, & paroissent comme autant de Fortereses. Le Magistrat toujours vigilant , aussi bien pour les plaisirs & les divertissemens, que pour la gloire & la conservation de la liberté du Peuple , avoit ordonné que l'on débarassast ce Canal de tous les Bastimens de charge qui apportent incessamment les provisions necessaires à cette innombrable multitude d'Habitans qui fait renommer Venise , & qui ce iour là estoit beaucoup augmentée par le concours de plus de trente mille Estrangers que la curiosité avoit attirez des Villes voisines , mais ce qui me parut le plus surprenant, c'est que ce Canal , bordé d'une in-

42. MERCURE

finité de magnifiques Palais, avoit toutes ses Fenestres & tous ses Balcons, qu'on dit qui se montent à soixante & quatre mille, garnis de Tapis d'or & de Soye, & remplis de Dames tant Venitiennes qu'Etrangères, qui par leur beauté & leurs galans ornemens donnoient un grand éclat à la Feste. Tous les toits estoient d'ailleurs si chargez de Peuple, qu'on ne voyoit par tout que des testes.

L'heure de dix-huit avoit esté assignée pour commencer la Regatte, & dans ce temps la grande Machine qui avoit vogué deux heures le long du Canal, & sur le bord de laquelle estoient plantées les Banderoles que l'on devoit donner aux Vainqueurs, se rendit devant le Palais Foscari. Ces Banderoles estoient de différentes couleurs, & fautes d'étoffes de Soye avec des fla-

mes d'or. Il y en avoit de rouges ,
& une Figure au milieu qui repre-
sentoit la Renommée. On voyoit
l'Esperance représentée dans les
bleuës , le Temps dans les vertes ,
& la figure d'un Porc dans les jau-
nes. Cette immense & somptueuse
Machine que douze Syrenes prece-
doient , estoit tirée par un pareil
nombre de Chevaux Marins , qui
portoient sur leur dos de petits Gar-
çons vestus de Toile d'argent , &
qui nageant sur les eaux sans que
l'on pût découvrir ce qui les faisoit
mouvoir , ne causoient pas moins
d'admiration que de surprise. Elle
faisoit voir une maniere de Conque
Marine , dans laquelle estoit un
Dauphin portant sur son dos un
Neptune armé de son Trident. Ce
Dauphin jetta une fontaine d'eau
pendant la Course , aussi bien que
vingt quatre Syrenes qui ornoient

le tour de la Machine. Sur sa prouë s'élevoit une Baleine d'une grandeur surprenante, qui iettoit aussi des eaux en si grande quantité, que les Barques que la curiosité faisoit approcher de trop près, les Chevaux Marins qui la tiroient avec des Cordons de soye, & les Syrenes qui l'escortoient par honneur, en étoient toutes couvertes. Dans ses concavitez étoient placez les Hautbois, les Flutes douces, & les Trompettes, qui tour à tour pouffoient dans les airs leur différente harmonie, & qui par cette diversité de Concerts, ne ravissoient pas moins les oreilles, que la beauté & la nouvelle invention de cette Machine surprenoit les yeux. Elle estoit accompagnée de six Peotés que Monsieur le Duc de Hanover avoit fait faire. & qui estoient autant de petits Triomphes. Leur magnificence & leur éclat-re.

pondoient parfaitement à la grandeur de celuy qui les avoit commandées, car vous sçavez que ce Prince, dont les veuës sont si longues, & qui a le discernement si penetrant, n'est pas moins inimitable à ordonner des Plaisirs qu'à gouverner un Estat, & à commander à des Peuples. Aussi peut-on dire de luy sans exageration, ce qu'on disoit autrefois d'un des premiers hommes de l'Antiquité, que dans ses moindres actions il paroïssoit toujours luy-même, & n'estoit pas moins admirable en ramassant des Coquilles au bord de la Mer, qu'en rangeant en bataille des Armées nombreuses.

La premiere de ces six Peotes representoit le Triomphe de Mars. La Figure de ce Dieu estoit sur la Pouppe. Il y paroïssoit l'épée à la main & sembloit animer par son geste à

acquérir de nouveaux avantages, pour les ajouter à ceux que l'Empire & la Republique de Venise, ont remportez dans les dernieres Campagnes sur l'Ennemy commun des Chrestiens, par le secours des armes de Brunsvic. On voyoit dans cette Peote une infinité de trophées, & ces ornemens guerriers estoient entrelassez de Pertuisanes, d'Epées, de Bombes, & de Carcasses. Les Rameurs; aussi bien que les Trompettes qui annonçoient sa venue, estoient vestus en Guerriers, d'étofes tres-riches d'or & d'argent & de soye, & avoient le casque en teste.

Sur la seconde paroissoit un Maraie environné de roseaux dorez & argentez, parmi lesquels estoit un tres-grand nombre d'Oiseaux maritimes, qui les aïles ouvertes sembloient estre prests d'aller annoncer

à toute la Terre les prérogatives de la République. Les Rameurs & les Trompettes avoient leurs habits couverts de plumes incarnates & blanches, & leur coëfure représentoit un bec d'Oiseau de proie.

La troisième Peote estoit le Triomphe de Diane. Cette Déesse paroissoit sur la Poupe l'arc à la main, & sembloit poursuivre un Cerf qui ornoit la Proë. C'estoit l'heureux pronostic de cette Campagne, les Galeres Venitiennes ayant accoutumé de donner la chasse à celles des Ottomans, La Peote estoit ornée de festons de fleurs de toutes couleurs, & leur galante variété imitoit si bien la Nature, qu'on croyoit voir un Parterre flottant émaillé de fleurs. Les Trompetes & les Rameurs avoient des habits de Nymphes, tels que l'on en donne à celles qui accompagnent Diane au fond des Forests.

La quatrième representoit le Triomphe de Venus. Elle estoit sur la Poupe, & l'on voyoit un Amour qui sembloit promettre de nouvelles conquestes à toutes les Belles qui remplissoient les Barcons & fenestres. Il avoit un arc en main, & se tenant prest à tirer ses flèches, il menaçoit tous les cœurs rebelles.

La cinquième faisoit voir une Pallas sur la Poupe; d'où par son geste elle sembloit animer un Lion que l'on voyoit sur la Proüe, ce qui donnoit à entendre qu'elle favoriseroit toujours les iustes desseins de cette fameuse Republique, dont le Lion represente les Armes, ainsi que le cœur.

La sixième estoit un Grotesque, ayant un Triton sur la Poupe, & sur la Proüe un Dragon marin. L'un & l'autre sortant des eaux, venoit rendre hommage à cette Vitesse.

le, Souveraine du Golphe Adriatique. Ses Rameurs & ses Trompettes estoient convertis d'écaillés, argent & vert.

Pour empêcher les desordres, qui sont presque inseparables de toutes les grandes Festes, Monsieur le Duc de Hanover avoit ordonné aux Gentilshommes de sa Maison, de monter deux sur chaque Peote, afin d'en regler la marche mais cette précaution fut inutile, puis qu'il n'y eut aucune confusion. Comme ce Prince est tres estimé de la République, ses principaux, & plus dignes Sujets concoururent à l'envoy pour accompagner ses magnificences, sans autre dessein que de pouvoir l'imiter en quelque chose. Ainsi beaucoup d'entre eux firent préparer de magnifiques Peotes, qui se succedant les uns aux autres, donnerent beaucoup d'éclat à cette

Aoust 1686.

C

50 **MERCURE**

galante Feste. Monsieur le Comte de Melgar, dont tout le monde connoist la haute naissance & les rares qualitez, & qui passoit du Gouvernement de Milan à l'Ambassade de Rome, ne voulut pas laisser échapper cette occasion de donner au public des marques de la galanterie qui est naturelle à ceux de sa Nation. Il fit faire deux Peotes ornées de peintures, & garnies de riches étofes. Messieurs Foscari & Julinnien firent faire d'admirables. Celles de Messieurs Pierre Delphin & Alexandre Molin estoient magnifiques. L'une representoit un Dauphin jettant de l'eau, & estoit conduite par la Fortune; l'autre estoit en forme d'un Dragon qui jettoit aussi de l'eau, & dont la teste formoit la proue, & la queue entortillée la Poupe. Les habits des Rameurs & des Trompettes de tou-

Les deux, estoient faits d'étoffes argent & vert, pour imiter les couleurs des Monstres Marins. Messieurs les Marquis & Comte de Savorgnian y firent une dépense considérable aussi bien que Messieurs Loredan, Valiere, Canal, Ticpolo, Correggion, le Comte Manin, Pesaro, Moncenigo, Aluísio Delphin, Geronimo Dodo, & Antonio Zenobrio. Enfin ils soutinrent tous avec grand éclat les avantages de leur naissance, & chacun d'eux auroit volontiers répandu tous ses trésors pour faire honneur à la Feste, si le Magistrat par sa prudence ordinaire, n'eust mis des bornes à cette dépense.

Je ne dois pas oublier à vous dire que Madame la Princesse de Hanover qui estoit placée sur un Balcon du Palais Foscari, au bas duquel la grande Machine se vint

52 MERCURE

rendre , brilloit avec tant d'éclat , qu'elle attiroit tous les yeux. Elle estoit environnée de ses Dames & de ses Filles d'honneur, qui auroient extrêmement paru ailleurs qu'au près d'elle. Elle se fit toujours connoistre elle mesme , c'est à dire avec cet esprit vif, ce tour enjoué , & ces manieres aisées qui luy ont fait gagner les cœurs dans tout ce Pays , où je voy que l'on apprehende son départ. Quoy qu'elle eust à ménager des Princes Etrangers , des Dames considerables , de grands Seigneurs de toutes Nations , des Cavaliers & des Nobles qu'on appelle icy de la premiere Sphere, elle s'en tira avec un applaudissement general ; & sans rien oster à la grandeur de son rang , elle contenta son humeur honneste & civile , en sorte que tout le monde charmé de la douceur de sa con-

versation, & d'une aimable fierté que luy donnoit sa naissance, admiroit une Maïesté si bien soutenüe.

La Feste, qui comme ie vous l'ay déia marqué, dura fort long-temps, se termina par les Banderoles que les Vainqueurs vinrent recevoir sur le bord de la Machine, & par la distribution des Prix.

Ceux qui sont naturellement galans, ne perdent jamais les occasions d'en donner des marques. Un homme de qualité qui fait icy une assez belle figure, receut il y a quelque temps une visite de Dames qu'il avoit engagées à venir passer une apres-dinée chez luy. Elles visiterent son Appartement, dont elles eurent sujet d'admirer la propriété. Il y avoit dans un Cabinet un fort joly Coffre rempli de quantité de Bijoux, & dans un

Tiroir de ce mesme Cabinet estoient des Billets de Loterie. Il les presenta à quatre belles Demoiselles, qui tirerent toutes des Billets noirs. Les Lors estoient un Coffre d'Angleterre garny d'or, un Flacon avec un Gobelet d'or, un Benitier aussi d'or, & plusieurs Eventails, Gans, Rubans & Bas de Soye. Cela fut suivy d'une Colation aussi propre que la Loterie estoit galante, & le tout finit par un Concert. Je ne puis vous dire si la Feste se faisoit en particulier pour quelqu'une de ces aimables Personnes, c'est ce qui n'est point de ma connoissance.

Vous me direz, s'il vous plaist, vostre sentiment sur la Question qui est agitée dans les Vers que vous allez lire. Ils sont de Monsieur Vignier.

AVANTURE
DES TUILLERIES.

L'Autre jour dans les Tuilleries
Me promenant seul par
hasard,

J'apperceus deux Beutez assises, à
l'écart,

Que toutes deux avoient des graces
infinies.

L'une sur tout avoit cet air char-
mant

Contre qui le plus fier se défend
vainement.

Pour dissiper mes rêveries,

Et pour goûter à plus longs traits

Le plaisir de voir leurs attraits,

Je m'assis sur le banc où causoient
ces deux Belles.

Je ne le puis dissimuler,

J'avois jugé d'abord qu'elles par-
loient entre-elles.

C A

*De Fontange, de Mode, ou d'autres
Bagatelles,
Ou qu'elles se donnoient le soin de
contrôler*

*Sur les Figures différentes
Des allans, des venans, des Amans,
des Amantes.*

*Mais leur discours ingenieux
Estoit sur un sujet beaucoup plus
gracieux,*

*Quoy que leurs sentimens n'eussent
rien de vulgaire ;*

*Je pris la liberté d'y joindre aussi le
mien.*

Et nous eusmes un entretien

Qui pourra ne vous pas déplaire.

Après avoir parlé sur diverse ma-

Enfin la conversation (tiere,

Tomba sur une Question

Qui paroissoit assez problemati-
que,

*On demanda s'il estoit un Amour
sans soins interessez, sans bat-*
sans politique.

On n'en a point encor trouvé jus-
qu'à ce jour,

Repliquay-je à la plus aimable;
Mais comme vous avez un mérite
adorable,

Vous pourriez bien nous faire voir
Ce que je ne puis mesme aisément
concevoir,

Je n'en veux point douter, me ré-
pondit la Belle,

Vous agissez en tout fort galam-
ment,

Mais je vous croy mauvais
Amant,

Puis qu'une flâme pure, innocente
& fidelle,

Pour remplir vostre cœur n'a rien
d'assez charmant.

Et quoy, repris-je promptement,
Avez-vous de la foy pour ces Gens
dont la flâme

Est sans nulle prétention;
Et peut-on bien aimer une agreable
Femme,

58. MERCURE

*Et la voir sans émotion ?
 Un Amant ne se peut détacher de
 luy-mesme ;
 L'Amour propre soutient une ten-
 dresse extrême.
 Quand une jeune Dame a ce je ne
 sçay quoy ,
 Qui fait qu'à luy ceder on se plait
 malgré soy ,
 Je ne sçay quoy de mesme en ce mo-
 ment anime ,
 Et le cœur ne se peut arrêter à l'e-
 stime.
 Il s'y forme mille desirs ,
 Et que desire-t'on ? Mille tendres
 plaisirs.
 Ah ! lors qu'on a de la delicateffe.
 Reprit elle aussi-tost, sçachez qu'un
 noble cœur
 De ses propres desirs est toujours le
 vainqueur.
 Quand on estime une maistresse,
 Qu'on luy connoist de la pudeur,
 On ne forme aucune pensêe*

GALANT.

69

Dont elle puisse estre blessée.
 Et bien, dis-je, il est vray, mais
 peut-on s'offenser
 Lors qu'on brûle de mesme flamme,
 Des tendres mouvemens que l'Amour
 sçait tracer
 En dépit de nous dans nostre ame?
 Une heureuse union n'a-t-elle pas
 pour vous
 De secrets agrémens, aussi bien que
 pour nous;
 Et si sur ce sujet vostre cœur est sin-
 cere,
 Comme l'Amour nous plait, ne peut-
 il pas vous plaire?
 Non, dit-elle, & je puis l'asseurer
 hardiment,
 Je n'ay jamais senty l'ombre d'une
 foiblesse.
 Et si pour moy l'on prend de la
 tendresse,
 On l'examine avec sçagement,
 On m'a juste délicatesse.

60 MIERCURE

Bien-rost m'Amant,
Si l'Espoir des faveurs fait son at-
tachement

Et d'apprehenday de tuj déplaîre,
Et je ne voulais pas plus long temps
soutenir

Une opinion téméraire,
Dont elle auroit pu me punir.
De ses beaux sentimens mon ame
s'est prise.
Mais elle est si bien faite et tant
de bonté,

Que ce n'est pas une foible entre-
prise,
Que de régler son cœur selon sa vo-
lonté
J'oseray cependant, faire à ta belle
conscience

Quelle me donne de Navoyer,
Trop heureux si ma flamme est un jour
secondée.

Par la sincérité d'un innocent retour.
Sous le nom de l'Amour
La Dame m'a permis d'exprimer ce

*beau feu ;
Mais la Belle , peut estre , belan ,
s'en fait au jeu ,
Pendant que tout de bon mon cœnr
s'est laissé prendre.*

Le quatrième de ce mois Monsieur Bareptin , Fils aîné de Monsieur Barentin , premier Président du Grand Conseil , soutint sous Monsieur de Chancelon , Professeur de Philosophie au College d'Harcourt , une Thèse universelle de tout son Cours , avec l'applaudissement de tous ceux qui l'entendirent. L'Assemblée fut une des plus nombreuses & des plus illustres qu'on ait eues depuis longtemps. Monsieur le Cardinal de Bonzi , plusieurs Archevesques & Evêques , & beaucoup d'Abbez d'une qualité distinguée , s'y trouverent , aussi-bien que le

62 **MERCURE**

R. Pere de la Chaise , & quantité de personnes des différentes Cours Souveraines, ayant à leur teste Messieurs les Presidents au Mortier. La Disputé fut ouverte par Monsieur l'Abbé de Revol, dont la Famille est assez connue par les Prelats qu'elle a donnez à l'Eglise depuis quatre Siecles, par les Ministres d'Etat, & autres grands Personages, qui ont eu, & ont encore l'honneur de servir nos Rois dans l'Epée & dans la Robe. Cette action reçut un fort grand éclat par le nombre des Dames de qualité qui voulurent bien y assister.

Quelques jours après on fit une autre These au College de Beauvais, avec la mesme affluence d'Auditeurs & de Personnes Illustres. La pluspart de Messieurs de l'Academie Fran-

çoise s'y trouverent. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puis que la These estoit dédiée à Monsieur le Duc de S. Aignan. Vous sçavez qu'il s'est acquis une estime generale, & que ses manieres toutes honnestes, toutes obligantes, luy ont donné pour Amis tous ceux que le vray merite est capable de toucher. Comme ce Duc est toujours galant, on a voulu avoir son avis touchant une Question qu'il pouvoit mieux décider qu'un autre. Il répondit par un Impromptu, avec la vivacité d'esprit qui brille en tout ce qu'il fait de cette nature, & il l'envoya sur l'heure à Madame le Camus Femme de Monsieur le Camus, Conseiller d'Etat, à laquelle il écrivit ce Billet.

JE vous dois, Madame, un hom-
mage de tous mes Inpromptu. Vous
sçavez que les seules Chansons &
les Madrigaux sont mon fait, &
que les grands & sérieux Ouvra-
ges ne me conviennent pas. On
m'engagea hier dans une Compa-
gnie à dire mon avis sur le champ
touchant une contestation qui par-
tageoit d'assez beau monde, &
l'on demandoit ce que devoit faire
un honneste homme, qui ne pou-
vant s'empescher d'aimer une Da-
me, se voyant preferer un Rival
d'un merite beaucoup inferieur au
sien. On voutut ma décision, & on
la voulut en Vers; & pour vous
dire la verité, Madame, comme
il arrive presque toujours, les uns
sembloient desirer que j'y reüssisse,
& d'autres n'eussent pas esté marxis
de m'y voir échouer. Voicy de quelle
maniere ie m'en tiray.

Lors que par un malheur terrible
L'Objet dont l'Amant est charmé,
Se trouve pour luy peu sensible,
Et que son Rival est aimé,
Dans cette aventure cruelle
Je croy qu'il ne feroit pas mal,
De mépriser un peu la Belle,
Et de bien froter le Rival.



Quand les soins, les vœux &
les larmes,
Et tout ce qui touche le cœur,
Ont pour nous d'inutiles armes,
Et qu'il faut céder au Vain-
queur,
Au lieu d'une douleur mortelle
On se fait un bien sans égal,
De mépriser un peu la Belle,
Et de bien froter le Rival.

Je vais faire faire un Air , pour habiller ce Madrigal en Chanson ; mais ce ne sont pas Chançons quand je vous assure , Madame , que ie suis toujours Vostre , &c.

Madame le Camus , qui a infiniment de l'esprit , & dont je vousay déjà envoyé de fort agréables Impromptu , répondit à celui-cy par un autre , mais en attribuant l'avanture à Monsieur le Duc de Saint Aignan , quoy qu'il n'y ait point d'autre part , que d'avoir répondu sur l'heure à la Question. Voicy son Billet,

IE vous rends tres-humbles graces , Monsieur , de l'honneur de vostre souvenir , & des galantes choses que vous m'avez envoyées. Je vous reconnois bien aux petits

*Vers que vous avez faits. L'envie
de battre ceux qui le meritent , ne
vous quitte point, mais ie m'étonne
qu'un homme comme vous puisse
comprendre qu'un Rival luy puisse
estre preferé , & que vous ayez de-
cidé là dessus, ce qui ne pourroit
estre qu'une sympathie de l'Amante
& de l'Amant, qui meriteroit plû-
tost vostre compassion que vostre
emportement contre le Rival. Pour
moy ie prendrois toujours ce party.*

**Lors que l'on sçait sa Maistresse
infidelle ,**

**Le vray moyen de s'en vanger,
C'est de ne parler jamais d'elle ,**

**Et de voir sans chagrin qu'elle
ait voulu changer.**

**Elle vous fait du bien lors qu'elle
vous préfere**

**Un Rival qui vaut moins que
vous ;**

N'en ayez aucune colere ,
 Et sans en paroistre jaloux ,
 Rendez grace à la destinée
 De vous avoir delivré de ce
 mal ,
 Que vostre erreur soit si-tost ter-
 minée ,
 Et d'en avoir chargé vostre
 Rival.

*C'est là, Monsieur, selon moy ,
 le cas qu'on doit faire d'une Maî-
 tresse de cette nature, & ne pa-
 roistre point fâché d'une aventure
 si favorable, puisque l'Amant dé-
 laissé est le plus heureux. Voilà ce
 que pense là dessus la personne du
 monde qui connoist le mieux vostre
 mérite. C'est assez vous dire com-
 bien ie suis Vostre, &c.*

Je croy vous avoir appris
 qu'un peu après la mort de Mon-
 sieur de Morangis, Monsieur de

Gourgues fut nommé Intendant de la Generalité de Caën. Si-tost qu'il y fut arrivé pour prendre possession de cette Intendance, tous les Corps de la Ville allerent le salüer ; l'Academie se dispoſoit à s'acquiter du meſme devoir, mais il la prévint obligeamment, en ſe rendant le lundy 24. Juin chez Monsieur de Segrais, lieu de l'Assemblée, accompagné de quelques Gentilshommes de la Ville. Il y fut receu avec toutes les marques de reconnoiſſance qui luy eſtoient deuës, & Monsieur Belin, Curé de Blainville luy parla de cette ſorte au nom de toute la Compagnie.

MON SIEUR,
*Nous priſmes part à la
 joye publique, lors qu'en perdant*

un Magistrat , dont la memoire nous sera toujours chere , nous scé-
mes que nous retrouverions en vous
dequoy nous consoler avantageuse-
ment de cette perte. Quand le nom
de Gourgues nous auroit esté inconnu ; quand nous aurions ignoré
qu'il a marché tant de fois à la
teste d'un des plus Augustes Senats
du Royaume ; quand nous n'aurions
pas remarqué dans l'Histoire , *
qu'il tire autant d'éclat de la gloire
des Armes que de la Pourpre , &
que la valeur n'est pas moins natu-
relle à ceux de ce nom que l'amour
de la Justice ; qu'enfin pour trouver
des exemples d'une rare fidelité au
service du Prince , & d'un zele ar-
dent pour la Patrie & pour le bien
public , vous n'avez point besoin
de sortir de votre Maison où ces

* Dominique de Gourgues, fameux dans
l'Histoire.

vertus sont hereditaires ; quand dis-je , l'éloignement nous auroit dérobé ces connoissances , il suffit , Monsieur , que vous nous soyez envoyé par LOUIS LE GRAND , le plus prudent , comme le plus victorieux de tous les Rois , pour nous persuader que nous trouverons en vous l'intégrité & les lumières qui forment un parfait Magistrat.

Si le discernement qui brille dans le choix que ce grand Monarque fait de ses Ministres , n'est pas une des moindres parties de son Eloge , nous pouvons dire que ce choix fait aussi le plus legitime fondement des loüanges de ceux qu'il honore de ses Emplois. Vous avez , Monsieur , dignement répondu à ce choix ; vous l'avez glorieusement soutenu dans ces Provinces que vous laissez si affligées de vous

perdre, & dont les regrets assu-
rent nostre bonheur. Nous sçavons
avec quel succez vos soins ont se-
condé les pieuses intentions de nôtre
religieux Monarque, & quels
avantages l'Eglise a receus de vos
travaux.

Ce grand Roy qui connoit si bien
en quoy consiste le veritable bon-
heur, vient enfin de lever le voile
qui avoit iusqu'icy caché à toute
l'Europe ses intentions, dignes d'un
Roy tres-Chrestien, & du Fils
aîné de l'Eglise. Il sembloit qu'em-
porté seulement par le desir de sa
gloire propre, il n'avoit entrepris
tant de grandes choses que pour
s'asseurer cette gloire cependant il
ne songeoit qu'aux moyens d'affer-
mir la Religion. Une suite si con-
stante de Victoires, l'admiration de
nostre âge & l'étonnement des Sie-
cles à venir, n'estoit que pour pre-
parer

parer des Triomphes à l'Eglise. Cette Paix glorieuse par laquelle il sembloit s'estre desrobé à luy mesme tant de Palmes, estoit le commencement d'une Guerre sainte & non sanglante, où les vaincus trouvent leur salut, & qui prepare au Victorieux dans le Ciel une Couronne qui ne flétrira jamais. Enfin il n'avoit depuis si long temps ietté la terreur dans le cœur de ses Ennemis, que pour donner entrée à la Verité dans les cœurs de ses Sujets, qui l'avoient malheureusement abandonnée. L'Eglise en retentit d'actions de grâces jusque dans le centre de la pierre qui en est le fondement; la Foy triomphe de l'erreur dans toutes les parties de ce Royaume; c'est toute l'application de ce grand Monarque, il inspire la mesme ardeur à tous ses Ministres.

Aoust 1686.

D

74 MERCURE

Ce mesme zele, Monsieur, vous animoit dans ces Provinces qui vous ont vû depuis peu menager les esprits avec tant de prudence, & gagner les cœurs par tant de douceur, que les plus obstinez sont rentrez dans l'obeissance qu'ils devoient à Dieu & à cet Auguste Prince, que ses vertus rendent digne d'en estre nommé la plus parfaite image.

Nous esperons Monsieur, voir icy les mesmes effets de ce grand zele. Achevez ce que l'Illustre Personne dont vous remplissez si dignement la place, avoit heureusement commencé, mais souffrez, Monsieur, que nous vous invitons de faire l'honneur à cette Compagnie, de venir comme luy vous y délasser quelquefois de vos occupations. Il l'honoroit de son estime. Il l'a mille fois charmée par cette curieuse ré-

cherche des plus beaux traits de l'Antiquité, dont il sçavait si bien faire sentir la finesse. Nous osons nous flater, Monsieur, que comme vous avez recüeilly ses derniers soupirs, il vous aura inspiré un peu de son affection pour nous. Toute la Compagnie vous le demande, Monsieur, & vous assure que nous sommes tous avec beaucoup de respect, Vos tres humbles & tres-obéissans Serviteurs.

Monsieur de Gourgues, qui ne, s'atendoit point à ce Compliment, y répondit d'une manière fort libre, & qui marquoit beaucoup de facilité & de délicatesse d'esprit; & si la Compagnie eut sujet de se louer de ses honnestetez, elle ne fut pas moins charmée de sa modestie, dans l'Eloge qu'il fit en peu de

D 2

mots , mais justes & choisis , de feu Monsieur de Morangis qui l'avoit precedé dans l'Intendance de Caën.

L'Opera qui fait icy un de nos plus agreables divertissemens , ne plaist pas moins à Marseille , où vous sçavez qu'il est étably depuis peu d'années. Plusieurs Personnes estimées pour la Danse & pour le Chant, partirent ces derniers jours dans le dessein de s'y rendre, & on ne doit pas douter que cette augmentation n'y fasse gouter de nouveaux plaisirs. Un Gentilhomme de Provence qui en peut trouver icy de toutes sortes, marque beaucoup de chagrin de ne pouvoir jouir de ceux de Marseille. Il est vray qu'il se plaint sur tout du malheur qu'il a d'estre éloigné d'une Dame

d'un fort grand merite, chez qui il y a un concours continuel de gens choisis, tant de la Ville, que personnes Etrangères. C'est Madame de Gardane, Veuve d'un Gentilhomme de l'illustre Maison de Fourbin. Les Vers que vous allez lire vous feront connoître ce que luy fait souffrir son absence. On m'assure que les loüanges qu'il donne à cette Dame sont fort sinceres, & mesme au dessous de son merite.



A I R I S.

DEs le premier moment que
 j'appercus vos charmes,
*Iris, sans balancer, je vous rendis
 les armes,*

D 3

*Et sous vos justes loix mon cœur se
vit soumis :*

*Mais voyant que l'espoir ne m'e-
stait pas permis ,*

*Qu'on ne vous gaignoit point par la
perseverance ,*

*Et que l'amour sur vous n'avoit
nulle puissance ,*

*Il crut trouver ailleurs d'aussi char-
mans appas ,*

*Et la pitié qu'en vous on ne ren-
contre pas :*

*Mais malgré la douceur que j'é-
prouvois en d'autres ,*

*Leurs attraits n'estoient pas si tou-
chans que les vostres ;*

*Ils n'avoient pas pour moy ces di-
vins agrémens*

*Qui portent dans les cœurs de ten-
dres sentimens ,*

*Et je dis pénétré d'une atteinte im-
prevenüe ,*

*Encor qu'un autre Objet promette
un sort plus doux ,*

*Iris après vous avoir veüe,
On ne peut s'empescher de revenir
à vous.*



*Dans ce retour sans esperance,
Maltraité de l'amour i'écoutay la
prudence,*

*Et ie voulus enfin m'attacher seu-
lement*

*A vostre esprit rare & charmant.
Je le vis éclairé, net, brillant &
solide.*

*N'ayant que la raison pour guide,
Remply de generosité.*

*Et toujours agreable en son égalité.
Alors tout penetré d'une atteinte
impréveüe;*

*On se fait, dis ie, un sort bien
doux,*

*Iris, après vous avoir veüe
De ne plus s'éloigner de vous.*



*Mais quand le cœur remply d'une
plus noble flâme*

Je voulus admirer la beauté de vo-
stre ame ,

Que ie vis sous vos pieds les vices
abatus,

Que ie vous vis briller de toutes les
vertus.

Sans y mêler rien de farouche ,

! Que sans elles rien ne vous tou-
che,

Je connus bien qu'en vous on ne peut
estimer

Que ce qu'on est forcè d'aimer.
Ainsi tout penetré d'une atteinte
impréveüe ,

Je dis , il est sans doute aussi iuste
que doux ,

Iris , après vous avoir veüe ,
De ne penser jamais à s'éloigner de
vous.



Si ie pouvois encor iouir de vostre
veüe ,

Incomparable Iris , que mon sort
seroit doux !

*Mais mon absence , belas ! malgré
moy continuë.*

*Ah ! qu'on est malheureux d'estre
éloigné de vous.*

Monfieur le Comte de Ver-
mandois, grand Amiral de Fran-
ce , ayant esté enterré au mois
de Novembre 1683. dans l'Egli-
se Cathedrale d'Arras , l'une
des plus nobles & des plus an-
ciennes de France , puis qu'elle
a commencé avec la Monar-
chie , Sa Majesté qui a resolu de
faire une Fondation pour ce
Prince, a donné au Chapitre de
cette Eglise de quoy faire un fond
pour en supporter les charges.
Elle vient mesme de luy accor-
der la permission de traiter d'une
Terre, & par le Brevet, Elle luy
remet les Droits de nouvel ac-
quest & d'amortissemens.

D 5

Vous sçavez sans doute , que le Conseil Provincial d'Artois a cela de commun avec les autres Parlemens du Royaume , qu'il est par son Institution souverain en matiere criminelle. Il a d'ailleurs un Privilege particulier qui l'exempte du droit de *Committimus* , c'est à dire , que les Juges qui composent ce Conseil , qui sont tous d'une équité & d'une capacité connue , puis qu'ils sont du choix de Sa Majesté , n'ont point d'égard à ce droit , lors qu'on prétend s'en servir pour se tirer de leur Jurisdiction. Cependant comme ils n'ont pas laissé d'estre attaquez depuis peu par ces deux endroits , le Procureur General du mesme Conseil s'en est venu plaindre au Conseil du Roy , & ils ont esté confirmez tout de nouveau dans leurs Pri-

vileges, conformément à la Capitulation de la Ville d'Arras.

Rome que l'on appelle la Sainte, soutient ce glorieux titre dans toutes les occasions de piété. Il n'y a point de lieu au Monde, où l'on voye plus d'Assemblées & de Confrairies publiques. Chacune a son habit particulier, ses Exercices de devotion, & ses Festes solennelles, & quand il s'agit d'en célébrer quelques-unes, elles cherchent à l'envy à se distinguer par quelque action de magnificence. Telle a esté cette année l'émulation des Confreres du Scapulaire de l'Ordre de nostre Dame des Carmes. Cette Confrairie établie dans l'Eglise de Saint Silvestre & de S. Martin des Mons, est fort ancienne, & l'une des plus celebres de Rome,

tant par le grand nombre, que par l'éminente qualité des Confreres. Ils ont pour leur Chef Monsieur le Cardinal Altieri , qui fait gloire d'en porter l'habit comme eux dans les Assemblées publiques. C'est une longue Robe de couleur minime rougeâtre , avec un Capuce pendant par derriere jusqu'à la ceinture , une espee de Camail blanc sur les épaules, & à la main un baston ou bourdon argenté , dont l'extremité est armée d'une croix, qui est la marque de ceux qui font profession de défendre l'Eglise & la Foy. Ils laisserent à la devotion des autres Confreres établis en diferens Convens du mesme Ordre , le seizième de Juillet, jour de la Feste du Scapulaire, avec le Dimanche suivant , & choisirent pour leur

Solemnité le Dimanche 28. du
mesme mois. Elle fut annoncée
dès le matin par le bruit des Boë-
tes, & par le son des Trompet-
tes & des cloches. Il y eut à la
Grand'Messe & aux Vespres
deux Chœurs de Musique &
d'Instrumens, & l'on distribua
des Medailles benites du S. Pere
à tous ceux qui firent leurs De-
votions. Toutes choses ayant
esté disposées pour la Procession,
qu'on peut nommer generale,
puis quelle fut celle des Cardi-
naux, qui y envoyerent exprés
leurs Estafiers, des Prelats, des
principaux Seigneurs, des No-
bles, des Bourgeois, & d'une in-
finité de Peuple, tous en rang
& en habit de Confreres, elle
sortit sur les six heures du soir de
l'Eglise de S. Martin des Monts
des Religieux Carmes de la

grande Observance , celebre pour sa beauté & pour son antiquité , & se rendit à une heure de nuit à l'Oratoire de la Confrairie , bâty dans le Quartier de l'Eglise des douze Apostres, c'est à dire, qu'elle fit plus d'une demie lieüe de tour, marchant toujours en bon ordre. On avoit tapissé toutes les ruës par où elle devoit passer. De riches tapis ornoient les Balcons & les fenestres , & pour empêcher la confusion , Sa Sainteté avoit envoyé une Escoüade de cent Suisses de sa Garde , qui faisoient ranger le monde. D'abord parurent les Guidons de la Confrairie ; des Lanternes vitrées , éclairées par des flambeaux de cire ; trois Tambours & six Trompettes , qui portoient les armes & la livrée de Monsieur le Cardinal

Altieri. Ensuite marchoient deux à deux, chacun avec un flambeau de cire blanche, de sept à huit livres à la main les Estafiers des Prelats, & ceux que les Cardinaux avoient envoyez. Le nombre en estoit considerable, puis qu'on en compta jusqu'à vingt-quatre de la Livrée de Monsieur le Cardinal d'Estrées. Ceux de Monsieur le Cardinal Altieri, protecteur de la Confrairie, estoient mezlez en divers endroits, comme pour servir de guides aux autres. Après venoit la Banniere, portée par six Serveurs de Confrairie, avec une grande Croix de huit à dix pieds de haut, qui estoit suivie de cent Confreres Bourgeois tenant chacun un Flambeau, & vestus en Penitens. Ils precedoient une autre grande Croix de Bois doré,

portée par cinq Gentilhommes , environnez de Tambours , de Fifres , & de Trompetes , aux Armes de Monsieur le Cardinal Protecteur. Les Religieux Carmes du Convent de S. Martin , & des autres Convens de la Ville sous leur Croix & leurs Bannières, suivoient deux à deux un Cierge à la main, avec leurs habits bruns , & leurs Manteaux blancs. Le Crucifix de la Confrairie marchoit après eux au milieu d'un Chœur de Musique, précédé de vingt-quatre grands Phanaux dorez. Ce sont des Chandeliers à diverses branches rangées par étages, sur chacun desquels estoient allumez trente gros Cierges. Trois Prelats portoient alternativement le Crucifix , & ils estoient escortez de plus de deux cens Gentilshom-

mes de la premiere Noblesse de la Ville, vestus en Confreres, & tenant aussi chacun un Flambeau de cire blanche. Leur train qui les suivoit ou les precedoit, augmentoit l'éclat & la majesté de cette marche. Cinquante nouveaux Confreres paroissoient ensuite, portant des Flambeaux dans des chandeliers dorez de la hauteur d'un premier étage. Après eux venoit un autre Chœur de Musique, qui precedoit la grande Machine sur laquelle estoit posée l'Image de la Vierge. Elle paroissoit dans une Gloire, & jettoit de tous costez de vifs rayons de lumiere qui ébloüissoient la veüe. La Machine estoit portée par soixante hommes qui se relevoient les uns les autres, & accompagnée devant & derriere de deux

Compagnies des Gardes Suisses de Sa Sainteté. Monsieur le Cardinal Altieri suivoit en rang de Premier Confrere, n'ayant pour toute marque de sa Dignité que le seul Chapeau. Un si grand exemple estoit soutenu par la suite de quatre - vingt dix Prelats, auxquels il avoit envoyé l'Habit & le Bourdon de Confrere. On auroit peine à s'imaginer quelle estoit l'affluence de Peuple qui terminoit la Procession.

Madame la duchesse de Mekelbourg après avoir travaillé avec un si grand succez à l'entiere réunion de ses Habitans de la Ville de Chastillon sur Loin, dont les deux tiers estoient Protestans, a creu devoir mettre la derniere main à cet Ouvrage, & qu'il ne suffisoit pas d'avoir fait des Catholiques si elle ne

faisoit de bons Catholiques. Dans cette veuë, elle quitta les Divertissemens de la Cour, pour se rendre à Chastillon, & prit avec elle les Missionnaires qu'elle avoit déjà employez, c'est à dire les Peres d'Urfé, Vignier, & Molard, Prestre de l'Oratoire, considerables par leur naissance dans le Monde, & plus encore par leurs frequentes Missions dans l'Eglise. Un pareil secours appuyé du zele de Madame de Mekelbourg, ne pouvoit produire que de bons effets. Ils furent tels qu'on les avoit attendus. Cette Duchesse arrivée à Chastillon peu de jours avant la Feste Dieu, fit l'ouverture de la Mission par les ordres qu'elle envoya aux Juges, Magistrats, & principaux Officiers de la Ville nouvellement convertis, de se

trouver à la Proceſſion du Saint Sacrement avec leurs habits de Ceremonie. Ainſi elle eut la conſolation de voir le Dais porté par quelques-uns de ces Officiers convertis , & les autres ſuivre en ordre chacun un Cierge à la main , comme pour faire une Profeſſion publique de la Foy de ce Myſtere , qu'ils avoient eu tant de peine à croire. Cét heureux commencement fut d'un bon augure pour le fruit qu'on eſperoit des Miſſionnaires. La maniere dont ils ſ'acquiterent de leurs fonctions fut ſi vive & ſi touchante, que plus de cinquante de ceux qui avoient paru les plus obſtinez & que leur naiſſance & leur employ diſtinguoient des autres , ſe preſenterent d'abord au Tribunal de la Penitence. On faiſoit tous les

jours deux fois le matin, & deux fois le soir, des Exhortations, & des Discours dans l'Eglise. Les premiers estoient de Morale, & les autres de Controverse. Ces Conferences publiques étoient suivies des Conferences particulières de Madame la Duchesse de Mekelbourg, qui faisant une seconde Eglise de son Chasteau, en rendoit l'accez libre à tout le monde. C'estoit là que faisant agir ces manieres douces & insinuanes qui luy sont si naturelles, elle desarmoioit entierement ceux qu'on soupçonnoit de ne s'estre pas rendus de bonne foy; en sorte que faisant une Profession libre & publique de la Religion, ils travailloient à persuader les autres.

Il est temps de vous parler

des Affaires Etrangères. Les Vénitiens ont continué avec beaucoup d'avantage les Conquestes qu'ils commencerent à faire il y a un an dans la Morée, qui est la Pen-Insule que les Anciens appelloient Peloponèse. Le nombre de ses Republiques, si fameuses dans l'Histoire la rendoient tres-considerable parmy les Grecs. On la divisoit autrefois en Achaïe propre, en Arcadie, Pays d'Argos, Corinthe, Elide, Sicionie, Laconie, & Messénie. Elle est appelée presentement Morée, à cause qu'elle ressemble à une feuille de Meurier, & elle a pour division le duché de Clarence qui comprend l'Achaïe, la Sicionie & Corinthe; Belveder autrefois, Elide & Messénie; la Saccanie, anciennement le Pays d'Argos, & la Tzaconie, ou

estoit la Laconie & l'Arcadie. Elle est attachée à la terre ferme du costé du Septentrion, par une langue de terre, nommée l'Isthme de Corinthe. Elle a du costé du Couchant & du midy la Mer Adriatique, & au Levant la mer de Candie. Sa longueur depuis Corinthe jusques à modon est de cent soixante & dix mille d'Italie. Sa largeur est presque de mesme estenduë, & elle a six cens milles de tour. Les Villes de Sparre ou Lacedemone, d'Argos & de Corinthe, qui estoient parmy les Anciens les plus celebres du Peloponese, sont presentement sous la domination des Turcs. On appelle Lacedemone *Misitra*, & Corinthe, *Coranto*. Aujourd'huy les plus connues sont Coron, modon, Clarence, Argos, Navarin, Patras, Lèpan-

re , Napoli de Romanie , & Maina. Ce qu'on appelle aujourd'huy *Braccio di Maina* est le Pays des Mainotes. Ils habitent une partie du Pays des anciens Leucedemoniens le long de la Mer sur les costes du Golfe de Coron , & ce sont les seuls entre les Grecs qui se soient conservez en Corps de Republique contre la puissance des Ottomans. L'âpreté de leurs Montagnes jointe au voisinage de la Mer leur a procuré cet avantage. Cependant la Ville de Candie ayant esté prise , ce qui arriva en 1669. ils craignirent de voir opprimer leur liberté , & cette crainte fut cause qu'il y en eut beaucoup qui chercherent de nouvelles habitations afin d'y vivre en repos. Les Genoïs en receurent cinq ou six cens familles

Familles dans l'Isle de Corse, & le grand Duc de Florence donna des Terres dans ses Etats à mille autres, qui s'y sont établies depuis peu d'années. L'Isthme de Corinthe qui attache la Morée à la Grece entre le Golfe de Lepante, & celui d'Engia, a six milles d'étendue. Plusieurs Princes ont fait leurs efforts pour faire creuser toute cette terre, & la détacher du continent. L'Empereur Neron fit un Voyage exprès en Achaïe pour cela. Il harangua toutes ses Troupes, ouvrit la terre lui-même avec un Râteau, & en porta une Corbeille sur ses épaules, mais son dessein ne pût réussir. La Morée estant tombée en partage aux Despotes que les Empereurs Grecs y nommoient, fut en proye aux incur-

Année 1686.

E

sions des Turcs , qui s'empara-
 rent facilement de tout le Pays
 sous Mahomet I I. surnommé
Bojuc, c'est à dire, *le Grand*. Il fut
 la terreur de toute l'Europe , &
 le plus heureux Prince Infidelle,
 qui ait jamais monté sur le Trô-
 ne. Les Seuls Venitiens qui
 estoient maistres de Corinthe &
 d'Argos, luy résisterent pendant
 quelques années , sous la con-
 duite de leur General Bertolde
 d'Est , Prince tres-vaillant , &
 de l'Illustre Maison qui regne
 presentement à Modene. Cét in-
 fatigable General entreprit avec
 trente-six mille Ouvriers de fai-
 re élever une muraille de six
 milles de long , dans toute l'é-
 tenduë de la langue de terre,
 qu'on appelle l'Isthme de Co-
 rinthe , avec trente-six Tours
 pour empêcher les Courses des



Infidelles, mais ayant esté malheureusement blessé à la tesse d'un coup de pierre au Siege de Corinthe, il mourut en défendant cette Ville, dont les Turcs se rendirent maistres ensuite sans beaucoup de peine en 1463. ce qui obligea les Venitiens à se retirer dans les Isles voisines.

Monsieur Morosini, Generalissime des Armées de la Republique de Venise, voulant assurer la conquête de Coron, & des autres Places prises sur les Turcs l'année derniere, resolut de faire le Siege de Navarin, & arriva le 2. de Juin devant cette Ville avec les Vaisseaux, les Galeres, les Galeasses, & plusieurs autres Bastimens, qui faisoient le nombre de deux cens Voiles. Navarin est une Ville & Port de Mer de la Morée, dans le

petit Païs de Belveder. Elle est près de Maina , entre Modon qu'elle a au Levant , & l'Arcadia. On la croit estre ce que les Anciens appelloient *Pylus Messeniaca*. Bajazet II. l'ayant prise en 1500. sur les Venitiens Dom Jean d'Autriche , & les autres Confederez , tâcherent de s'en refaisir en 1571. Ils firent débarquer huit mille homme , tant Espagnols qu'Italiens , commandez par Alexandre Farnese , Prince de Parme , qui avec dix Canons la fit attaquer par terre du costé du Midy au commencement d'Octobre. On battit la Place pendant trois jours , mais le terrain qui étoit pierreux , ne permettant pas aux Chrestiens de se retrancher , & d'ailleurs les Turcs ayant fait entrer dans Navarin un secours considerable avec des munitions de guerre &

de bouche , on fut contraint d'abandonner l'entreprise.

Après que les Troupes eurent esté mises à terre , & que le Comte de Konigsmark , General du débarquement , leur eut marqué les Postes qu'elles devoient occuper , monsieur Morosini Generalissime , envoya au Commandant du vieux Navarin , qui est une Ville peu considerable , malgré l'avantage de sa situation , pour le sommer de n'attendre pas à se rendre qu'il eust esté attaqué dans les formes , avec menaces de ne faire quartier à personne , si la Garnison luy resistoit. Ce Commandant demanda le reste du jour & le lendemain pour délibérer sur sa réponse ; & comme on fut averty que le General de l'Armée Ottomane dans la mo-

rée , marchoit vers la Place pour la secourir, le Comte de Konigsmarck eut ordre de faire avancer des troupes jusque sous le Canon de Navarin. L'entrée du Port est couverte par une langue de terre, sur laquelle un Regiment fut posté, & en même temps quelques pieces d'Artillerie furent transportées sur de grosses Barques. Les Assiegez, que ces preparatifs intimiderent, firent arborer l'Etendart blanc, & envoyerent des Députez à la Galere generale. On regla les Articles de la Capitulation, suivant lesquels ils sortirent avec armes & bagages au nombre de quatre cens hommes. Il n'y avoit que cent Soldats parmy eux, la Place se pouvant défendre par sa situation avantageuse, sans qu'elle eust besoin d'une plus

nombreuse Garnison. Ils demanderent à estre portez à Alexandrie, ce qui leur fut accordé. On trouva dans cette Place quarante-trois pieces de Canon & quantité d'armes, avec beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Après qu'on y eut laissé un Commandant & une Garnison de cent soixante hommes, le Generalissime donna ordre aux Galeres d'entrer dans le Port, afin d'attaquer la nouvelle Ville de Navarin. Elles n'y purent entrer qu'en essuyant le feu d'une Batterie à fleur d'eau qui estoit sur un Ravelin, mais elles n'en furent point endommagées; seulement une des Galeres des Isles, que M. Cornaro, General des Isles, y fit entrer la nuit du 6. receut un coup de Canon qui mit les rames en desordre. Les

Canons & les Mortiers furent aussi-tost portez à terre avec les munitions, & le Comte Konigsmarck fit dresser deux Batteries, l'une de 20. pieces de Canon de 50. livres de bale, & l'autre de dix-huit Mortiers pour jeter des Bombes. Les Milices Grecques de Coron, & quelques autres des Places conquises, s'estant renduës au Camp, on travailla à faire prendre les postes & à distribuer les Attaques. La Garnison qui n'estoit que de mille hommes, estoit commandée par Zefer Aga, Officier d'une grande experience. C'est ce qu'on sceut par un Grec sorty de la Place, & en mesme temps on surprit un Renegat qui portoit des Lettres du Seraskier de la Morée à Zefer Aga, par lesquelles il l'assuroit qu'il venoit à son

secours. Sur ces nouvelles on détacha le Comte de Konigsmarck, pour aller au devant de luy avec un Corps de troupes choisies. Les Coureurs de l'Armée ayant découvert les Ennemis après quelques lieues de marche, ce Comte fit alte, & rangea ses Troupes en bataille. Il n'y eut point alors de Combat, parce que le Seraskier fit une contre marche, & se retira. Le Comte de Konigsmarck ne jugea pas à propos de le poursuivre, & revint au Camp en fort bon ordre. Le Generalissime ayant fait sommer inutilement le Commandant, avant que de faire commencer les attaques, fit mettre en estat la Batterie des Mortiers. Elle fut si bien servie sous les ordres du Comte San Felice Martoni, que les Bombes, qui es-

E 5

toient de cinq cens livres pesant, mirent le feu en divers endroits, ce qui épouvanta fort les Affligez. La Batterie du Canon se trouva en estat le 13. & ce mesme jour on sceut que le Seraskier s'avançoit en diligence, pour tâcher de surprendre les Affligez dans leur Camp, & qu'il n'en estoit éloigné que de six milles. Le Comte de Konigsmarck fut détaché de nouveau avec sept mille hommes de pied, cinq cens Chevaux, & les Dragons du Marquis de Courbon, & du Comte Bernabo Visconti. Il marcha en fort bon ordre à l'entrée de la nuit, & le lendemain, il trouva les Infidelles au nombre de huit mille hommes de pied, & de deux mille chevaux, retranchez dans un valon, où il estoit impossible d'ar-

river que par un défilé fort étroit. Les Dragons que le Marquis de Courbon commandoit, & ceux du Comte Bernabo Visconti, qui s'avancerent d'abord, s'estant postez avec avantage pour soutenir le premier choc des Ennemis, donnerent aux Troupes qui les suivoient le temps de passer le Défilé. Les Turcs qui auroient pû profiter de ce mouvement, ne firent aucune attaque. Ainsi le Comte de Konigsmarck rangea ses Troupes en bataille, & fit placer quatre Fauconneaux sur une hauteur, d'où l'on fit un feu continuel sur les Turcs, qui voyant que les Dragons marchaient à eux fierement, crurent les enveloper en détachant plusieurs Escadrons. Non seulement les Dragons soutinrent le choc avec beaucoup.

de vigueur , mais ils mirent pied à terre , & faisant plier les Infidèles , ils les poursuivirent si heureusement, qu'ils les contraignirent à se disperser. Ensuite ils enfoncerent leur Infanterie. Elle se mit en desordre , & ce desordre fut augmenté par les autres Troupes qui marcherent après les Dragons. Le Combat dura deux heures , & finit par la fuite des Ottomans , qui perdirent plus de cinq cens hommes en cette occasion , & en eurent un grand nombre de blesez. Il y en eut plusieurs qui se rallierent, sur ce que deux ou trois mille Turcs, rassemblez de divers endroits de la Morée pour renforcer l'Armée du Seraskier , arriverent près du Champ de bataille , mais ce fut en vain qu'ils revinrent à la charge , ils furent encore

obligez de fuir, & abandonnerent leur gros bagage & leurs Tentes. Il n'y eut que tres-peu de Soldats tuez ou blesez du costé des Chrestiens. Le Prince Maximilien de Brunsvick encouragea les Troupes par son exemple, & fit paroistre à leur teste toute l'intrepidité dont on peut estre capable. Plusieurs Volontaires d'une grande qualité se signalerent aussi dans la mesme occasion. Cette défaite, dont les Assiegez ne pûrent douter, lors qu'ils virent les restes des turcs tuez dans la Bataille, & les Etendards que les Venitiens avoient remportez, mit une consternation generale dans la Ville, & comme ils perdirent toute esperance d'estre secourus, ils capitulerent après plusieurs contestations. Il leur fut permis de for-

sir de Navarin avec armes & bagages , pour estre transportez à Alexandrie. Ce fut le Comte de Konigsmarck qui regla les Articles de la Capitulation au nom du Generalissime. Pendant qu'on achevoit de regler ceux qui regardoient l'embarquement des Troupes de la Garnison , il arriva un malheur qui pensa causer de grands desordres. Le feu se mit à un Magasin de poudres qu'il fit sauter en un moment , & cent cinquante Turcs furent brûlez ou accablez sous les ruines avec six Chrestiens. Le Commandant se trouva du nombre. Il y en eut quinze autres enlevez , & jettez hors de la Place. On ne manqua pas de dire aussi - tost , que les Turcs avoient preparé exprés un Fourneau dans le dessein de faire

perir tous les Chrestiens qu'ils pourroient attirer en cet endroit. C'en estoit assez pour faire faire main basse sur eux, si le Generalissime n'eût appaisé les Soldats. Il receut les excuses de deux des principaux de la Place, qui en luy apportant les clefs de la Ville, & leurs Etendards, vinrent luy demander permission de se justifier sur cet accident. On reconnut en effet que le feu que les Bombes avoient mis dans quelques maisons; s'estant conservé sous les ruines, estoit arrivé à ce Magasin par la seule negligence des Officiers, que le malheureux estat de leurs affaires avoit empesché de pourvoir à tout. La Garnison estoit de mille hommes; qui s'embarquerent avec environ deux mille autres Turcs pour passer à Alexandrie.

Le 18. le Generalissime entra dans la Place, ainsi que le Comte de Konigsmarck, & les principaux Officiers de l'Armée, & l'on choisit la principale Mosquée, pour y rendre des actions de graces à Dieu de cette conquête. Elle fut suivie peu de jours après de la prise de Modon, Ville située dans la Province de Belveder, en l'une des extremitez de la Morée. On l'appelloit autrefois *Methone*. Les Venitiens ayant aidé à prendre Constantinople en 1204. Baudouin, Comte de Flandre, qui fut élu Empereur d'Orient, les récompensa de la part qu'ils avoient eue aux perils du Siege, en leur donnant l'Isle de Candie, les Villes de Modon & de Coron dans la Morée, & celle de Durazzo dans l'Albanie, avec l'Isle

de Corfou. Cette dernière Isle estoit alors occupée par les Genoïs, qui avoient pour Capitaine un Leon Verrano, fameux Corsaire. Les Venitiens firent voile vers Corfou l'année suivante avec trente Galeres, & ayant rencontré Verrano au sortir du Golfe, ils l'attaquerent si heureusement, que luy ayant pris sept de ses Galeres, ils mirent les autres dans une entière déroute, après quoy ils n'eurent aucune peine à se rendre maîtres de Corfou, & ensuite de Modon & de Coron. Modon demeura sous leur domination jusqu'à l'année 1500. que Bajazet II. Empereur des Turcs, l'attaqua par Terre & par Mer, avec une Armée de cent quarante mille hommes, & plus de deux cens vingt Voiles. Il y

eut une vigoureuse resistance , mais Contarin, Provediteur de la Republique , craignant que les Assiegez ne se rendissent , par la crainte de n'estre pas secourus , choisit 5. de ses meilleures Galeres , & les ayant fait remplir de munitions de guerre & de bouche , dont il sçavoit qu'ils manquoient, il les envoya à Modon. Il y en eut quatre qui entrèrent heureusement dans le Port; mais ce qui devoit sauver la Ville, fut la cause de sa perte. Les Assiegez eurent tant de joye de ce secours , que pour le voir arriver ils quitterent la défense de leurs murailles. Les Turcs profiterent de leur imprudence. Il y avoit déjà quelques brèches faites. Ils y monterent , & n'y trouvant qu'un fort petit nombre de Soldats à les garder, ils les taillerent

en pieces. Les Troupes qui estoient arrivées dans les Galeres, voulurent leur résister, mais ils enfoncerent tout ce qui se presenta, & presque toute la Ville fut mise à feu & à sang. Ils n'épargnerent ny le Commandant de la Garnison, ny les autres Officiers, & firent couper la teste à André Falconi, Evêque de Modon, qui estoit venu en habits Pontificaux animer les Habitans à se défendre.

Monsieur Morosini, Generalissime, s'estant rendu devant cette Place avec une partie des Troupes le soir du 22. de Juin dernier, visita le Port le lendemain, & reconnut les endroits propres pour le débarquement du reste de l'Armée. Ce débarquement se fit en tres bon ordre, & sans que les Infidelles fissent

sent grand effort pour s'y opposer. Les Lignes de circonvallation furent commencées, & on s'empara du Fauxbourg sans beaucoup de résistance. Deux jours après, une Batterie de dix Mortiers s'estant trouvée en estat, le Generalissime ne voulut point les faire tirer, qu'il n'eust écrit au Gouverneur de la Place, pour luy faire voir le peu d'esperance qu'il devoit avoir d'estre secouru par Ismaël Bacha, General des Troupes de la Morée, qui venoit d'estre défait près de Navarin, & dont l'Infanterie s'estoit dissipée après la Bataille. Il luy representoit en mesme temps ce qu'il devoit craindre de son imprudente opiniâtreté, s'il refusoit de se rendre après tant d'heureux succès des armes de la République. Le Gouver-

verneur répondit avec fierté, & aussi-tôt on fit jouer les Mortiers, qui firent un feu continu. Il y eut grand nombre de maisons brûlées, & pour empêcher que cet Incendie n'épouvantât trop les Habitans, on fit mettre les Femmes & les Enfans dans des Caves du Chateau qui est vers la Marine. Les Soldats se retirèrent sous les voûtes des Tours, pour estre à couvert des Bombes & des pierres; & outre plus de neuf cens hommes, dont la Garnison estoit composée, il y avoit quantité de Canonniers. C'est ce qu'on apprit d'un Grec qui s'estoit rendu au Camp. Les Assiegeans continuerent à faire grand feu de toutes les Batteries qu'ils avoient fait élever en divers endroits; & sur ce que les Ingenieurs promirent d'attacher

dans peu de jours le Mineur au
corps de la Place, le Generalis-
sime envoya sommer de nou-
veau le Commandant. Il deman-
da une suspension d'armes pour
toute la nuit afin de deliberer sur
la réponse qu'il avoit à faire. Elle
fut encore pleine de fierté, ce
qui fut cause qu'on poursuivit
le travail. On avoit déjà com-
mencé à ouvrir deux Boyaux
pour former deux attaques, &
l'on dressa une nouvelle Batterie
de trois Canons, qui tira avec
beaucoup de succès. Monsieur
le Chevalier de Vernede poussa
la Tranchée qu'il conduisoit, jus-
qu'au pied de la Contrescarpe.
Il fut impossible d'avancer éga-
lement le travail de l'autre, à
cause qu'on trouvoit le roc ou
du sable mouvant en plusieurs
endroits. Toute l'Artillerie des

Assiegez ayant esté démontée par les Batteries , dont l'effet fut tres-heureux , le Generalissime leur fit offrir encore une fois une Capitulation favorable , s'ils vouloient rendre la Place avant que le Mineur y fust attaché. Ils declarerent que leur resolution étoit de se défendre jusqu'à la dernière extremité, & cette réponse obligea de pousser les deux attaques jusqu'à la Contrescarpe. On fit la descente du fossé, où l'on se mit à couvert du feu des Ennemis. Deux pieces de Canon qu'on avoit portées sur une hauteur , commencerent à leur faire un grand dommage, & alors n'esperant plus de secours, ny de pouvoir plus long-temps défendre la Place, ils firent paroistre l'Erendard blanc. Deux des principaux de la Garnison vinrent

trouver le Generalissime , qui remit au lendemain à regler les Articles de la Capitulation. Il ne leur envoya point d'Otage, mais les Turcs en envoyèrent six à bord de la Galere Capitane , & ils y passerent la nuit. On apprit d'eux que le Seraskier, qui avoit fait entrer cinq cens Soldats , & cent Canonniers dans la Place avant que l'on en formast le Siege , avoit mandé à Cidi Achmet Aga , qui en estoit Gouverneur , qui la défendist pendant quinze jours , & qu'il la rendist ensuite, s'il n'estoit pas secouru. Il executa cet ordre, & ne demanda à capituler que le 7. de Juillet, la Place ayant esté assiegée dès le 23. du mois précédent. La Capitulation fut réglée le 8. à condition que les clefs des Magasins de munitions seroient

G A I A N T



L'Étendard de Saint Marc fut
Aoust 1686. F

les
des Magasins de munitions
seroient

GALANT.

seroient remise le mesme jour
entre les mains de Monsieur Mo-
rosini ; que les turcs porteroient
tous leurs Etendards à bord de
la Galere Capitane ; qu'ils sorti-
roient tous dans quatre jours, les
Soldats avec leurs armes, & au-
tant de bagage que chacun
d'eux en pourroit porter, & les
Habitans de la mesme sorte avec
une partie de leurs meubles ;
qu'on leur donneroit des Vais-
seaux pour les transporter en
quelque Port de la Coste de Bar-
barie ; qu'ils laisseroient tous les
Esclaves Chrestiens, & que les
Negres & Negresses qui se trou-
veroient alors dans Modon, de-
meureroient esclaves de la Re-
publique. Ces Articles ayant
esté signez, on fit entrer cent
hommes dans le Chasteau, où
l'Etendard de Saint Marc fut

Aoust 1686.

F

arboré, & deux jours après les Turcs sortirent de la Ville au nombre de mille hommes capables de porter les armes, avec trois mille autres personnes. Il y avoit dans la Place environ cent pieces de Canon, dont plusieurs estoient de fonte, & quantité de munitions dans les Magasins.

Le 4. de ce mois Monsieur l'Ambassadeur de Venise traita quelques Ministres Etrangers avec beaucoup de magnificence, & fit faire des Feux de joye devant son Hostel, avec de grandes Illuminations dedans & dehors, pour se réjouir de ces bons succez. Les Services du Repas representoient des Forteresses, des Vaisseaux, & d'autres choses, telles qu'en font les Italiens dans leurs festins, & qu'ils appellent *Triumphes*. Cét Ambas-

sadeur soutient icy dignement l'honneur de sa Nation. Il est magnifique, & tient une Table aussi bonne & propre qu'elle est delicate.

Quoy que la Province de Luxembourg ait une union naturelle avec la France, tant pour son voisinage au centre de ce Royaume, & pour sa contiguité à nos Frontieres, que pour la possession legitime qu'en ont eue nos anciens Rois & Empereurs François, toutefois en ayant été détachée par la revolution des temps, elle sembloit ignorer qu'il y avoit eu en France un Bien-heureux Pierre de Luxembourg, qui estant originaire des Ducs de ce nom, Seigneurs de cette mesme Province, desquels descend l'Auguste Maison des Bourbons du costé maternel,

s'estoit rendu encore plus considerable par la Sainteté de sa Vie, que par la Noblesse de son Sang. Ainsi il falloit des François dont les Ayeux l'avoient veu Chanoine de Nostre-Dame de Paris à l'âge de douze ans, Evêque de Mets à quinze, & Cardinal à dix-sept, pour faire connoistre à tout ce Peuple, heureusement revenu sous la domination de cette Couronne, l'obligation qu'il a de le reverer. C'est ce qu'ont fait les Peres Recolets de Paris que Sa Majesté envoya il y a deux ans dans la Ville de Luxembourg pour y occuper le Convent de leur Ordre. Le Bien-heureux Pierre de Luxembourg estoit Fils de Guy Comte de Saint Paul, & de Matilde de Chastillon. Il fut fait Cardinal par Clement VII. Pape

à Avignon en 1386. & mourut l'année suivante en odeur de sainteté, âgé seulement de dix-huit ans. Quelques Auteurs ont écrit qu'il a fait jusqu'à trois mille miracles. Des choses si extraordinaires que publièrent les Peres Recolets, ayant été écoutées avec respect, Messieurs du Conseil en conceurent une idée si relevée, qu'ils demeurèrent d'accord avec ces mêmes Religieux, qu'on feroit une Solemnité particuliere de ce Bienheureux le 5. de Juillet, jour de son décès. Le Pere Olivier Juvernay, Gardien de leur Convent, fameux par ses Predications, jugea à propos de commencer cette Feste par une Messe tres-solemnelle, & ce fut Monsieur l'Abbé de Munster qui officia, ce qu'il fit avec toute

la pompe, & toutes les ceremonies ordinaires à un Abbé croisé & mûré. La beauté de la Symphonie répondit à celle des Voix qui estoient en fort grand nombre. Monsieur de la Bruyere, Commandant de la Place en l'absence de Monsieur le Marquis de Lambert, assista à cette Feste, avec Messieurs du Conseil en Corps. A la fin de la-Messe le Pere Gardien fit le Panegyrique du Bien-heureux, & prit pour son Texte ce Verset du quatrième Pseaume. *Scitote quoniam mirificavit Dominus Sanctum suum.* Il fit connoistre que son enfance avoit esté remplie de merveilles, sa vie Angelique, & sa mort glorieuse. De plusieurs endroits qui luy attirerent un applaudissement general, il n'y en eut point qui satisfit davanta-

ge l'Assemblée, que celuy où il dévelopa l'étroite alliance qui se trouve entre la Province de Luxembourg, & le Bien-heureux dont il avoit entrepris l'Eloge. On en avoit fait faire un Buste tres-bien travaillé, qui fut ensuite porté en Procession. Outre le grand nombre de Religieux revestus, quarante Enfans des premières Familles de la Ville richement parez, environnerent le Saint Sacrement. La Ceremonie du matin fut terminée par le *Te Deum* que l'on chanta solennellement, & après lequel on donna la Benediction.

Toute l'apresdinée de ce même jour fut employée à une Thèse, au haut de laquelle étoit le Portrait du Bien-heureux, & au bas les Armes du Conseil. Les Positions estoient du Traité de

l'Eucharistie. On avoit choisy cette matiere comme la plus convenable, pour seconder les pieux desseins de Sa Majesté, dans le soin qu'Elle prend de la conversion des Calvinistes, qui ne se forment point de plus grand obstacle que le Sacrifice de la Messe. Afin de rendre cette action plus utile, on avoit invité les Lecteurs en Theologie & les Personnes sçavantes, tant de la Ville que des lieux circonvoisins, & l'endroit où se fit cette action fut l'Eglise des mesmes Religieux Recollets, dont le Lecteur étoit dans la Chaire, où l'on a accoustumé de prescher. Il y en avoit une autre plus basse pour le Religieux répondant. Il harangua d'abord le Conseil, qui estoit environné de tout ce qu'il y avoit de Gens considerables

par leur qualité & par leur mérite. La Dispute fut bien soutenue & bien réglée. On finit par une Action de grâces que le Respondant rendit à ces messieurs, & en même temps il leur presenta la Thèse qui avoit esté exposée tout le jour dans l'Eglise devant la Chaire du Predicateur. Ils témoignèrent la recevoir avec joye, & la placerent dans l'endroit le plus apparent de la Chambre du Conseil. Elle avoit esté déjà soutenue trois semaines auparavant en présence de monsieur le marquis de Lambert, Gouverneur de Luxembourg, à qui elle étoit dédiée. Je croy que c'est la dernière action publique à laquelle il ait assisté, ce Marquis estant tombé peu de temps après dans la maladie dont il est mort.

Il estoit Lieutenant General des Armées du Roy , & avoit mérité ce Gouvernement par ses services. Monsieur de Lambert son Pere avoit esté aussi Officier General, & s'estoit acquis beaucoup de reputation dans les Armes. Sa Majesté a donné le Gouvernement de Luxembourg à Monsieur le Marquis de Boufflers Lieutenant General de ses Armées , & Colonel General de ses Dragons. Ce choix marque tellement la Justice du Roy , qui ne répand ses faveurs que sur le véritable mérite , que dans le temps que Sa Majesté le nommoit , le Public qui ne sçavoit point encore ses intentions , le jugeoit digne de cet important Gouvernement. Le Roy a donné à Monsieur de S. Rut les appointemens qu'avoit Monsieur

de Boufflers. Il sert depuis fort long-temps avec beaucoup de distinction ; de valeur , & de conduite.

Mademoiselle de S. Megrin est morte icy le 16. du mois passé , après avoir vescu dans l'entier détachement de toutes les choses du monde. Aussi s'estoit elle renduë tres-recommandable pour sa pieté & pour sa vertu parmy les Filles de Sainte Marie du Faux-bourg Saint Germain , avec lesquelles elle a passé presque toute sa vie. Elle se nommoit Marie de Quelen , & estoit Fille de Barthelemy de Quelen , Comte du Broutay , Marechal des Camps & Armées du Roy , Colonel du Regiment de Navarre , & Capitaine des Chevaux Legers de la Garde de la feuë Reyne Mere, mort de la

blesseure qu'il receut au Siege de Tournay , après avoir servy vingt-quatre ans avec beaucoup de reputation. Il estoit Frere de François de Quelén , Baron du Broutay, Lieutenant aux Gardes, tué à l'âge de vingt-ans, en commandant les Enfans Perdus au Siege de la Bassée , & Fils de Gregoire de Quelén , Seigneur du Broutay , Chevalier de l'Ordre , Gentilhomme de la Chambre , & Lieutenant du Roy au Gouvernement de Rennes , & de Claude Fouquet , Fille de Christophe Fouquet , Seigneur de Chalain , Conseiller d'Estat ordinaire , second President au Mortier du Parlement de Bretagne , tante de Madame la Mareschale de Bellefond , & Tante à la mode de Bretagne de Monsieur le Surintendant Fou-

quet, Pere de Madame la Duchesse de Charost. Si Mademoiselle de S. megrin tiroit de grands avantages de la Maison de Quelen , dont j'aurois trop à vous dire si j'en faisois un plus long détail, il ne luy estoit pas moins glorieux d'estre Fille de Marie de Stuart Caussade , Comtesse de de la Vauguion , Princesse de Carency , Marquise de S. Megrin, qui a esté Fille d'Honneur de la feuë Reyne Mere , & qui estoit Sœur de Jacques Marquis de S. megrin, Capitaine General, commandant en Chef les Armées du Roy, Capitaine de deux cens Chevaux Legers de la Garde de Sa Majesté , & de ceux de la Reyne Mere , Colonel de deux Regimens, l'un de Cavalerie & l'autre d'Infanterie, tué à la Bataille de Saint Antoine ,

& enterré par ordre du Roy dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Denys. Sa Veuve a épousé Monsieur le Duc de Chaunes. Il estoit sorty, aussi bien que la Mere de Mademoiselle de S. Megrin, du mariage de Jacques de Stuart de Caussade, Comte de la Vauguion, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine des deux cens Chevaux Legers de sa Garde, grand Senéchal de Guienne, avec Marie de Roquelaure, de la Mere de feu Monsieur le Marechal Duc de Gramont, & de la Mere de feu Monsieur le Duc de Noailles, & Fille de M^r le Marechal de Roquelaure, Sœur de feu Monsieur le Duc de Roquelaure, Ce Jacques de Stuart Comte de la Vauguion, estoit Frere maternel de Louise, Comtesse de Maure, Mere de feu Monsieur le Duc de Mortem-

mar, & Fils de Loüis de Stüart de Caussade, Comte de S. Megrin, Chevalier de l'Ordre, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Marechal des Camps & Armées, & Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances des Rois Henry IV. & Loüis XIII. & de Diane Descarts, Princesse de Carency, Comtesse de la Vauguion, Veuve de Charles Comte de Maure, Chevalier de l'Ordre du Roy, Sœur de Claude Descarts Prince de Carency marié à Anne de Caumont, Duchesse de Fronzac, remariée à François d'Orleans, Comte de S. Paul, Frere du Duc de Longueville, & Fille de Jean Descarts, Prince de Carency créé en 1586. Comte de la Vauguion, Chevalier du S. Esprit à la premiere Promotion, Capitaine de cent hommes d'armes.

& de cent Chevaux Legers des Ordonnances de France, Colonel d'un Regiment, Lieutenant general des Armées des Rois Charles IX. Henry III. & Henry IV. Lieutenant General, Commandant en Chef pour le Roy Charles IX. en Guienne, Marechal, Senéchal, & Gouverneur de Bourbonnois. La Mere de cette Diane Descarts, estoit Anne de Clermont, Sœur de Henry ^{3^e}, nommé Duc de Clermont & de Tonnerre, & de Françoise de Clermont, femme de Jacques de Crussol Duc d'Uzez, grande Tante de Henry de Clermont duc de Luxembourg à cause de sa femme, & fille d'Antoine, Comte de Clermont & de Tonnerre, Premier Baron, Connestable, grand Maistre & Gouverneur de Dauphiné, & de Françoise

de Poitiers , Sœur de Diane de Poitiers , duchesse de Valentinois. Ce Jean Descarts étoit fils unique de François Descarts , Seigneur de la Vauguion , & d'Isabeau de Bourbon , héritière des Princes de Carencey , puisnée des Comtes de la Marche & de Vandosme , sortie puisnée des ducs de Bourbon.

Messire Charles-Estienne de Boutenaz , Comte de Hombourg , Baron de Lenty , Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy , & Grand-Tranchant de la Couronne , est mort le 15. de ce mois âgé de 63. ans. Il descendoit de l'ancienne famille de Boutenaz Chastelier en Touraine , alliée aux Maisons de Maillé Brezé , Arquian-Montigny , Cherman , Gondoüin , Montdoucet , Cangé , la Cour d'Argi & Aleré , qui ont donné

des Maréchaux & Amiraux de France , & avoit épousé Dame Marie Marguerite de Coligny , qui est morte sans avoir laissé d'Enfans. Elle estoit fille de Charles de Coligny , marquis d'Andelot , Chevalier des Ordres du Roy , & son Lieutenant General en Champagne , & d'Huberte de Chastenay, Dame d'Inteville , Baronne de Lenty , & avoit pour Ayeul & pour Ayeule , Gaspard , Comte de Coligny, Seigneur de Chastillon, Chevalier de l'Ordre du Roy , Amiral de France , & Charlotte de Laval , fille de Guy X V. du nom , Comte de Laval , & d'Antoinette de Daillon ; pour Bisayeul & pour Bisayeule, Gaspard de Coligny , aussi Chevalier de l'Ordre , & Maréchal de France , & Louise de Montmorency , Sœur d'Anne de Montmorency ,

Pair & Conneſtable de France;
 & pour Triſayeul & pour Triſayeule, Jean de Coligny, Seigneur de Coligny, d'Andelot & de Chaſtillon, & Eleonore de Courcelles, fille de Pierre de Courcelles, Seigneur de Liebault & de Tanlay, & de Pregente de Melun. Je vous ay déjà marqué bien des fois combien la maiſon de Coligny eſt illuſtre, & que les Comtes de Coligny ſont déſcendus des anciens ducs & Comtes de Bourgogne. Elle porte de gueules à l'Aigle d'or, becqué, membré, & couronné d'azur, & celle de Boutenaz porte de gueule, à la Bande d'argent, chargée de trois Etoiles de ſable, accompagnée de trois Lys d'or au naturel.

Meſſire Denys Defira, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Curé de S. Coſme & S.

Damien , mourut le mesme jour 13. Il estoit Fils de feu Monsieur Defita , fameux Avocat au Parlement de Paris , & frere de Messire Jacques Defita , Lieutenant Criminel au Chasteler de Paris , & auparavant Procureur General aux Requestes de l'Hostel.

Peu de jours au paravant on avoit perdu un fort scavant homme , appelle Jean Baptiste Coetlier. Il estoit de Nismes , & est mort icy , Professeur Royal en Langue Grecque , le Lundy 12. de ce mois. Monsieur Coetlier son Pere , qui avoit une pension du Clergé en qualité de Ministre converty , ayant pris un soin particulier de l'élever dans l'Etude des Langues & des Sciences, afin de le rendre capable de servir un jour l'Eglise, pria

Monsieur l'Evesque de Chartres, dans le temps que l'Assemblée Generale du Clergé se tenoit à Mante en 1641. de témoigner à la Compagnie qu'il auroit esté bien-aise de luy faire voir à quoy il avoit employé l'argent de sa Pension. Son fils, qui n'avoit alors que douze ans, fut introduit dans la Salle, où il surprit toute l'Assemblée par les marques qu'il donna d'une capacité extraordinaire. Il expliqua la Bible en Hebreu à l'ouverture du Livre, rendit raison des difficultez qui luy furent faites, tant sur la construction de la Langue, que de ce qui dépendoit des Usages des Juifs; il fit la même chose, & avec la même facilité, à l'égard du Nouveau Testament Grec, & acheva par quelques Démonstra-

tions de Mathématique en expliquant les définitions d'Euclides. Cela parut comme un prodige en son âge, & la Compagnie souhaitant luy prêter quelque secours, afin qu'il continuast ses Etudes, il fut résolu, que n'estant pas de la qualité requise pour estre employé sur l'Etat, & son Pere y estant déjà, couché pour six cens livres, cette Pension luy seroit augmentée jusqu'à mille livres, pour luy donner moyen d'avancer son fils dans les Sciences. On luy ordonna en même temps la somme de trois cens livres, qui luy fut payée pour l'aider à acheter les Livres qui luy estoient nécessaires. On peut juger de la grande érudition qu'avoit Monsieur Cotelier quand il est mort, parce qu'il sçavoit dès son bas âge.

Voicy les Livres qu'il a donnez au Public. *Ioannis Chrysostomi Homiliae quatuor, & Interpretatio Danielis*. C'est un in quarto imprimé en 1661. *Opera Sanctorum Patrum qui temporibus Apostolicis floruerunt*. Ce sont deux volumes in folio, imprimez en 1672. *Ecclesiae Graecae Monumenta*, imprimez en trois volumes in quarto en 1677. 1681. & 1686.

La necessité de mourir est indispensable pour tous les hommes, & si la mort en emporte tous les jours un si grand nombre sans distinction d'âge, de naissance, de merite & de sçavoir, ce n'est pas que l'on nous laisse ignorer les choses qui peuvent procurer une longue vie. Monsieur Emery est un de ceux qui enseignent de plus seurs moyens pour la prolonger, & vous n'en

douterez pas , quand ce que j'ay à vous en dire, vous aura appris dans quelle estime il est là dessus. Monsieur Emery estoit un des Apoticaire du Roy , établey à Paris suivant la Cour. Il estoit de la Religion P. R. & comme Sa Majesté commença par ceux qui estoient à son service , & à celuy de la Cour , à faire connoistre ses volontez, Monsieur Emery ne fut pas des dernier à obeïr. Il se défit de sa Charge, de sorte qu'on ne peut imputer l'abjuration qu'il fit ensuite, à d'autres motifs qu'à celuy d'avoir esté convaincu des Veritez Évangéliques , qu'il n'eut pas plutôt connuës, qu'il renonça à l'Herésie de Calvin. Il s'est fait Docteur en Medecine depuis ce temps-là, & le Public souhaitant qu'il reprist ses Laboratoires,

res , le Roy , à qui sa capacité est connuë, luy a donné un Brevet , afin qu'il puisse faire son Cours de Chimie comme à l'ordinaire. Il l'a recommencé dans la rue S. Jacques, proche la Fontaine S. Severin, où il a étably son Laboratoire. Tout le monde demeure d'accord que l'on tient de luy les plus belles-lumieres de la Chimie , & les Ouvrages qu'il a donnez au Public , & les nouvelles experiences qu'il a faites , en font foy.

Il y a quelque temps que je vous envoyay une Air à la loüange du Chocolat , composé par monsieur de Bacilly. Ses Amis luy en ont demandé un en faveur du Café, qui ne vous plaira pas moins, non seulement pour le chant, mais aussi pour les paroles , cet illustre Auteur réussit-

Aoust 1686.

G

tant également en l'un & en l'autre.

AIR NOUVEAU.

Café délicieux , dont la douce
amertume ,
M'a sceu garantir tant de fois
D'un impitoyable Rhume ,
Qui venoit desoler ma voix.
Je serois un ingrat
Si je ne chantois à ta gloire,
Nargue du Chocolat ,
Je n'en veux jamais boire ,
Fy du Thé ,
Et vive le Café.

Cet air est un recit de Basse ,
qui ne cede à aucun de plus de
cent que Monsieur de Bacilly a
composez depuis vingt-cinq ans
qu'il s'avisa de faire de ces sor-
tes de recits de Basse , dont il est

l'Inventeur. On peut en voir la Liste dans le second Recueil de ses Airs Bachiques, qu'on vend chez le Sieur de Luynes, & autres Libraires du Palais, avec tous les Livres tant de sa Composition, que de celle du fameux Monsieur Lambert, auquel il a adressé depuis peu une Lettre en Vers & en Prose, pour remerciement de l'estime particuliere qu'il témoigne faire de luy en toutes sortes de rencontres. En effet la maniere dont Monsieur Lambert en parle, fait assez connoître qu'il luy trouve tout ce qu'on peut desirer dans un parfait Maistre de Chant en toutes les circonstances. Je ne vous repete point ce que je vous ay déjà dit de son Livre de l'Art de Chanter, si vanté non seulement des Musiciens, mais enco-

re de ceux qui faisant profession de parler en public, ont besoin de bien sçavoir la prononciation & la quantité qu'il a establie sur les Sillabes des mots qui se rencontrent dans le chant François, & dans la declamation. Vous sçavez combien les deux Livres de ses Airs Spirituels s'ont estimez. Les Prefaces qu'il y a mises font voir la difference qu'il y a entre un Air & un Chant Spirituel, qui d'ordinaire n'étoit qu'un Cantique ou Motet François, au lieu que les Airs outre la modulation, ont un agrément que d'autres que luy auroient peine à leur donner.

Je ne cherche pas seulement à vous faire part des nouvelles de l'Europe, j'en ramasse encore des autres parties du monde, & la Lettre suivante en est une

preuve. Elle est écrite de Surate, qui est une Ville considerable dans les Etats du mogul, de laquelle je vous ay parlé fort amplement dans la seconde Partie de ma Lettre de Juillet, lors que je vous ay fait la Description de la pluspart des Pays où le Roy de Siam trafique.

A Surate le 2. Janvier 1686.

Pendant les mois de Septembre & d'Octobre derniers, il arriva cinq Navires Portugais à Goa, sur lesquels on avoit fait embarquer à Lisbonne deux mille cinq.cens Soldats en vingt.deux Compagnies; mais on dit qu'il en est mort six ou sept.cens pendant le Voyage, & sept à huit.cens depuis leur arrivée, & qu'ainsi il n'en reste pas le quart en estat de porter les armes. C'est un malheur assez ordinaire aux

Portugais. Le Raja Saumagi, contre lequel ils sont en guerre, les laisse à présent assez en repos, & eux de leur costé ne font aucune entreprise contre luy. C'est le Fils du fameux Raja Souagi. Quoy que ce Prince ne possède pas les grandes qualitez de son Pere, & que ses forces ne soient pas comparables à celles du Grand Mogol, il ne laisse pas de se maintenir, & de faire des courses continuelles sur ses Terres. Le Mogol est vieil, & il a plusieurs Enfans, qui attendent qu'il soit mort pour s'emparer de l'Empire. Chacun fait sa brigue la plus puissante qu'il peut, & plusieurs Raias ou Princes Gentils se sont soulevez. Il y a quatre ou cinq ans que le Mogol a quitté Agra & Deli. Villes où il fait son ordinaire séjour. Il est campé depuis pres d'un an sur les frontieres des Royannes de Vi-

siapour & de Golconde , dans la croyance qu'il a que sa presence fera agir ses Generaux avec plus de vigueur qu'ils n'ont fait jusqu'à present. Il envoya il y a sept ou huit mois Sultan Tarache , son second Fils , avec dix-huit ou vingt mille hommes pour assiéger la Ville de Visiapour , mais après y avoir perdu la plus grande partie de ses Troupes , tant par les maladies , que par la famine & par le fer , il a esté obligé de lever le Siege. On dit que la disette a esté si grande dans le Camp des Assiegeans , que la livre de bois à bruler a valu jusqu'à un écu, & les vivres à proportion. Le Roy de Golconde craignant que si le Mogol s'emparoit de Visiapour , il ne luy prist envie d'en faire autant de ses Etats, luy declara la guerre il y a quatre ou cinq mois. Son Armée

152. MERCURE

remporta d'abord quelque avantage, ce qui obligea le Mogol d'envoyer contre luy Sultam Azem, l'ainé de ses Fils, avec de nouvelles Troupes. On dit que quelques Officiers généraux de l'Armée de Golconde, & les Troupes qu'ils commandoient, s'estant joints à l'Armée d'Azem, il prit la Ville de Bagnagar, Capitale du Royaume de Golconde, & que le Roy avoit esté obligé de se retirer dans la Forteresse qui porte le mesme nom, & qui n'est qu'à une lieue de Bagnagar. C'est une chose étonnante, que depuis deux mois que cette Nouvelle court, on ne peut sçavoir si elle est vraie en toutes ses circonstances, quoy que Surate ait grande communication avec Bagnagar; mais les chemins sont si bien fermés, que l'on n'en reçoit aucunes Lettres. On tient que le Mogol en-

trétient toutes ces Guerres par politique , & pour tenir toujours ses Enfans , & les Grands de son Royaume en haleine , & les empêcher de faire quelques complots contre luy. Il a d'autant plus sujet d'appréhender que cela ne luy arrive , qu'il leur en a donné l'exemple , en s'emparant de la Couronne au préjudice de son Pere , & de ses deux Freres aînez.

Vous sçavez que dans le temps que le Tartare serendit maistre de la Chine , il obligea ses nouveaux Sujets à se tenir toujours la teste rasée. Comme c'est le plus grand affront que l'on puisse faire à un Chinois , de luy couper les cheveux ; quelques grands Seigneurs particuliers , sous pretexte de défendre la liberté que l'on opprimoit , se can-

tonnerent en divers endroits de ce vaste Empire. Celuy qui a donné le

G 5

plus de peine au Tartare, s'appelloit Gosangoy. Celuy-cy s'estant formé un Royaume particulier dans trois Provinces méridionales de la Chine luy a résisté pendant plus de trente ans. Coxinia, ce fameux Pirate, qui prit il y a quelques années l'Isle de Formosa sur les Hollandois, s'estoit aussi emparé de quelques Isles & de quelques Ports de Mer de la Chine. Les Chinois qui suivoient le party de ces deux Seigneurs, portoient les cheveux longs, mais Gosangoy estant mort depuis quatre ou cinq ans, ses Enfans ne se sont pas trouvez en pouvoir de se conserver avec la mesme vigueur que leur Pere, & le Tartare s'est mis en possession de ces trois Provinces méridionales, comme il avoit fait auparavant de tout ce que Coxinia possédoit. On nous apprit mesme il y a déjà un an, que cet Empereur

avoit conquis l'Isle de Formosa par une puissante Armée Navale qu'il y avoit envoyée, & par la trahison des Principaux Ministres d'un des Fils de Coxinia, qui estoit monté après la mort de son Pere, sur le Trône que ce grand Capitaine avoit eu tant de peine à élever. Ainsi on peut dire que les Chinois sont à present entierement subinguez, & que le Tartare est le plus grand Seigneur qu'il y ait en Orient.

La Compagnie Angloise a icy neuf ou dix Navires à renvoyer en Europe, mais il luy est impossible d'en charger la moitié, parce qu'il ne luy en est venu que trois cette année, & fort peu de Capital.

Le Negoce de la Compagnie de Hollande roule toujours à l'ordinaire. C'est un Corps si fort & si bien composé, que quelque maladie qui l'attaque, on n'y remarque ja-

mais d'alteration. Aussi faut-il demeurer d'accord que la maniere avec laquelle les Hollandois savent ménager leurs forces, est admirable. Ils s'emparerent de Bantam il y a trois ou quatre ans, & en firent chasser les Nations d'Europe, ce qui a fait perdre à la Compagnie Angloise près de la moitié du profit qu'elle retiroit des Indes. Je vous manday par ma Lettre du mois de Janvier 1685. qu'ayant trouvé la Forteresse de l'Isle de Quichemiche, qui est dans le sein Persique, & peu éloignée d'Ormus, fort mal pourvue de Soldats, & des choses nécessaires pour se deffendre, ils s'en estoient rendus maistres. Le sujet qu'ils prirent pour faire cette expedition, est qu'autrefois ils payoient l'entrée des Marchandises qu'ils apportotent en Perse, & de celles qu'ils en ti-

voient. Ce droit estoit de dix pour cent de l'entrée, & de quinze pour cent de la sortie. Le Negoce qu'ils faisoient alors en Perse estant de plus de cinquante mille Tomans chaque année, ce qui montoit à sept cens cinquante mille écus, à prendre le Toman à cinquante écus, ils firent il y a vingt-cinq ou trente ans un Traité avec le Roy de Perse, par lequel ce Prince les exemptoit de tous droits d'entrée & de sortie, à condition que tous les ans ils acheteroient de luy trois cens charges de Soye, chaque charge pesant trente six Mans de Perse, ou quatre cens trente-deux livres, poids de France, à quarante-huit Tomans, ou sept cens vingt écus la Charge, qui estoit à la verité un prix un peu plus haut qu'elle ne valoit dans le Pays, mais l'exemption de droits qu'ils avoient, & qui auroient mon-

té à une somme considérable à cause du grand Commerce qu'ils faisoient, estoit cause qu'ils trouvoient encore mieux leur compte à prendre la Soye à ce prix-là, qu'à payer les droits d'entrée & de sortie. Leur commerce ayant beaucoup diminué depuis ce temps là dans toutes les Indes, & particulièrement dans la Perse, où ils n'en font plus que pour treize à quatorze mille Tomans au lieu de cinquante mille, l'obligation de prendre une si grande quantité de Soye leur est devenu à charge, outre que les Officiers du Roy ne leur donnent que celle qu'ils ne peuvent vendre aux autres Marchands. Il faut encore remarquer que depuis plusieurs années la Soye est beaucoup diminuée de prix, de sorte que si les Hollandois pouvoient l'acheter à leur volonté, ils l'auroient pour 360. écus la charge, au lieu

de 420. qu'ils la payent, & cette
 difference sur trois cens charges
 monte à plus de cent mille écus cha-
 que année. Après avoir fait plu-
 sieurs plaintes de l'injustice que les
 Officiers du Roy de Perse leur fai-
 soient, & demandé inutilement
 que puisque le Negoce estoit dimi-
 nué, ainsi que le prix de la Soye, on
 leur diminuast aussi quelque chose
 de la quantité qu'ils en prenoient
 & du prix qu'ils en payoient, ils
 s'estoient emparez de plusieurs
 Marchandises appartenantes aux
 Armeniens & à d'autres Sujets de
 ce Prince, & avoient actuellement
 huit ou dix Navires mouilleZ sous
 la Forteresse de Quichemiche, mais
 ils ont esté obligez de la rendre
 aussi bien que les Marchandises
 dont il s'estoient saisis, sans qu'il
 ayent eu aucune satisfaction sur
 leurs demandes. On en impute la

*faute à la mauvaise conduite du
Commandant de leur Escadre qui
est mort en ce temps-là.*

Il est arrivé depuis quelque temps un differend d'une nature assez extraordinaire. Quoy que l'Interessé eust bon droit, il a mieux aimé payer que d'intenter un procès, & vous en allez sçavoir les raisons. Un jeune Marquis, qui n'avoit pas encore eu le temps de se ruiner, parce qu'il ne jouïssoit que du revenu de son bien, & qu'il ne trouvoit pas tout le credit dont il auroit eu besoin pour soutenir les excessives dépenses où il estoit naturellement porté, devint éperdument amoureux d'une jeune personne, qui n'estoit Demoiselle que par le privilege qu'ont aujourd'huy toutes les

Filles de porter ce nom. Elle avoit fort peu de bien, & n'ayant Pere ny Mere, elle demouroit chez une Tante, dont la fortune estoit mediocre, ce qui pouvoit l'obliger à fermer les yeux sur beaucoup de choses, & à n'estre pas fâchée que les visites que sa Niepce recevoit luy fussent utiles. Le Marquis, dès les premiers jours de sa passion, souhaita d'en donner de solides marques par quelque present de prix, & qui ne luy coûtast guere. Ce n'est pas qu'il eust envie d'épargner, mais il n'avoit point d'argent, & ne sçavoit où en prendre. Il consulta son Valet de chambre, qui estoit le confident de toutes ses affaires de cœur, & bien souvent son Rival secret. C'est l'ordinaire, & les maistres qui sont magnifiques, sont sujets à

faire des liberalitez , dont les Valets de Chambre qui les procurent, sçavent quelquefois partager le fruit. Celui-ci dit au Marquis qu'il sçavoit des Colliers de Perles, façon de fines, auxquels les Orfèvres étoient trompez tous les jours, & que pour trois Louis tout au plus il luy en feroit avoir un , qui seroit estimé deux mille francs de tous ceux qui le veroient ; qu'on avoit beau mouiller ces Colliers, & les grater avec un couteau, qu'ils demeureroient toujours dans le mesme estat , que l'eau en estoit tres-belle, semblable à celle des Perles fines, changeante, faisoit la gorge de Pigeon ; que la sueur n'attachoit point ces Perles au cou ; qu'elles n'y tenoient point mesme en les mouillant, & qu'il s'en falloit fort peu qu'elles n'y

pesassent autant que les fines ;
 que s'il vouloit en estre persuadé , il le meneroit à la rue du
 petit Lyon, proche celle de Saint
 Denis, chez un Marchand ap-
 pellé Breton, & laquin son Asso-
 cié, & que ces Marchands qui
 vendoient ces Perles en gros &
 en détail, donnoient un Billec
 de garantie, par lequel ils asseu-
 roient qu'on les portoit sans
 qu'elles changeassent. Le Mar-
 quis luy répondit qu'il avoit veu
 de ces sortes de Colliers, mais
 que la verité se découvrant aisé-
 ment, on ne les pouvoit donner
 que pour tromper le public de
 concert avec celles qui les rece-
 voient, & qu'ainsi ce n'estoit
 pas le moyen de gagner un cœur
 que le manque de fortune pou-
 voit rendre intéressé. Le Valet
 de chambre, qui ne manquoit

ny d'adresse, ny d'esprit, dit à son maistre qu'il ne se mist en peine de rien, & qu'il donnast le Collier; qu'avant qu'il fust reconnu pour faux, il pourroit avoir le temps de gagner le cœur de sa Maîtresse, qui auroit ensuite de la peine à le reprendre, & qu'en tout cas il se reposast sur luy; qu'il produiroit un Vendeur qui le tireroit d'affaire, en avoiant qu'au lieu d'un Collier de Perles fines qu'il auroit montré d'abord, il luy en auroit livré un faux, dont manque d'argent il luy feroit un Billet de deux cens Louis payable en deux ans, & que ce billet remis entre les mains de la Demoiselle, luy tiendrait lieu de present, en attendant qu'il fust en estat de le retirer par un Present effectif. Le Marquis consentit au strata-

gème. Après tout, ce n'estoit qu'une Bourgeoise qu'il vouloit tromper, & quand la chose auroit esté sçeuë, elle ne pouvoit luy faire grand tort. Il acheta le Collier, l'alla porter à la Belle, & en receut des remerciemens tres gracieux. On luy marqua tant de joye de sa visite qu'on l'arresta jusqu'au soir. Aussi-tost qu'il fut sorty, la Demoiselle montra le Present. La Tante après luy avoir donné quelques leçons de Sageffe, la felicita sur la liberalité du jeune marquis. Elle trouva le Collier tres-beau, & le jugea fin. Une de ses Amies qui la vint voir le lendemain au matin, & qui ne s'y connoissoit pas mieux que la Tante, fut du mesme sentiment. Cependant afin d'en sçavoir le prix au juste, elle l'engagea à l'accom-

pagner chez un Orfèvre de sa connoissance, qui luy en diroit la verité. La demoiselle le mit à son cou, & se rendit chez l'Orfèvre. C'estoit un homme fort accommodé, & que le grand étalage de richesses qu'on voyoit dans la Boutique, faisoit croire expérimenté dans son mestier, mais heureusement pour nôtre marquis c'estoit un des plus ignorâns de cette Profession. Les grands biens de son pere l'avoient empêché de travailler à se rendre habile, & il s'estoit occupé à se divertir, comme font presque tous ceux qui sont affectuez de se voir riches. Le pere estant mort, il avoit pris possession de ses écus & de son argenterie, & le bien d'un homme, quel que soit l'Art dont il se melle, de rendant toujours

habile, quand même il sçauroit fort peu de chose, on venoit chez luy de toutes parts. L'Amie de la Belle à qui il vouloit assez de bien, s'en estant d'abord attiré quelque douceur, luy demanda en riant s'il l'aimoit assez pour luy vouloir donner un Collier pareil à celui de son Amie. Il le regarda, & estant prié de dire ce qu'il croyoit qu'il valust après l'avoir regardé au cou de la Belle avec plus d'attention, il dit que si on l'avoit eu pour deux mille frans, on n'avoit pas fait un méchant marché. Cela fut entendu d'un homme qui entroit dans la Boutique de l'Orfèvre, & qui voyant quelquefois la Demoiselle fit le connoisseur sur le raport de l'Orfèvre, & l'assura qu'elle avoit un beau Collier, C'estoit un de ces honnestes

Usuriers ou Prêteurs sur gages, qui croyent faire grace aux gens quand ils veulent bien se contenter de prendre chaque mois 2. sols par écu. Il venoit sçavoir de quelle valeur pouvoit estre un Diamant sur lequel il avoit presté cinquante Pistoles. Après que l'Orfèvre eut répondu à ce qu'il luy demandoit selon l'étendue de son ignorance, il sortit avec la Belle qui ayant la demandeaison des jeunes personnes, qui veulent paroistre magnifiques en habits, l'avoit prié de luy prêter de l'argent, mais les gages qu'elle luy avoit offerts ne s'estant pas trouvez suffisans pour avoir la somme qu'elle vouloit emprunter, l'affaire n'avoit pas esté concluë. Elle luy en fit reproche, & l'Usurier luy repartit franchement qu'il ne prestoit que
sur

sur de la Vaisselle d'argent ; ou sur des Bijoux , & que si elle vouloit luy laisser son fil de Perles , il luy donneroit jusqu'à mille francs , mais que si elle estoit dans ce dessein , il falloit qu'elle vinst chez luy sur l'heure , parce qu'il partoît ce mesme jour pour un Voyage d'un mois. La Belle vit bien que dans la crainte qu'on ne changeast le Collier , il ne vouloit point le perdre de veüe. L'argent offert la tenta. Ce qui la fit balancer , ce fut la crainte de chagriner le Marquis si elle estoit quelque temps sans se parer du Present qu'il luy avoit fait de si bonne grace. Comme elle avoit de l'esprit elle eut bien-tost imaginé une excuse, & les habits à la mode touchant plus son cœur que toute autre chose , elle se rendit avec son

Aoust 1686.

H

Amie chez l'Usurier, qui luy fit cacheter son Collier par les deux bouts. On le mit dans une boîte qu'elle cacheta encore de son cachet, & ayant receu les mille francs, elle s'en alla fort satisfaite, d'avoir dequoy donner dans l'étoffe. Son impatience ne luy permit pas de differer plus long-temps. Elle en alla choisir des plus belles, & suivant l'usage d'aujourd'huy, elle parut quelques jours après dans une magnificence qui passoit tout ce que celles de sa condition se peuvent permettre. Le Marquis fut écouté assez favorablement, & la Belle voulant s'excuser auprès de luy, le pria de ne la pas condamner, si elle attendoit un peu de temps à porter le fil de Perles. Elle feignit qu'elle n'avoit osé parler de ce Present à sa Tante,

parce qu'estant trop considerable elle n'auroit pas manqué à la gronder de l'avoir receu; qu'elle prendroit son temps pour cela, & qu'il falloit la trouver de bonne humeur pour luy avouer la chose. Le Marquis qui ne souhaitoit rien tant que de l'empescher de montrer les Perles, la pria de ne se point attirer d'affaire, & vit sans aucun chagrin qu'elle ne parlât de son Present à personne. Il redoubla ses empressemens, & le plaisir qu'elle se faisoit de les recevoir, l'en recompensoit d'une maniere à luy faire avoir quelque remords de la tromperie qu'il luy avoit faite. Cependant par le secours de l'argent qu'elle avoit tiré de l'Usurier, elle se mit dans une grande parure, & comme l'ajustement donne toujours un nouvel

éclat à la plus belle personne, ses charmes furent plus vifs , & en peu de temps on vit augmenter le nombre de ses conquêtes. Le Marquis ne put souffrir de Rivaux sans luy en montrer beaucoup de chagrin. Sa jalousie ne servit qu'à reculer ses affaires. La Belle entestée de son mérite , ne put se résoudre à se priver des douceurs qu'on luy venoit débiter de toutes parts, & le Marquis à qui elle refusa le sacrifice qu'il luy demandoit , prit le party de se retirer. Elle fit valoir à ses Amans la perte qu'ils luy causoient, & rien ne coustant quand on a le cœur touché , chacun chercha à l'envy à signaler son amour par ses liberalitez. Ainsi les Presens luy venant en abondance, elle se vit bien-tost en estat de retirer son collier. Celuy

qui l'avoit en gage , & qu'elle envoya querir pour luy rendre son argent , voulut bien aller chez elle , contre l'ordinaire des Presteurs , chez qui on va toujours terminer ces sortes d'affaires. Il la connoissoit depuis longtemps , & il en avoit déjà usé de la mesme sorte en d'autres occasions. Elle prit la boëte où le collier estoit enfermé , & en rompit le cachet , qu'elle reconnut pour estre le même qu'elle y avoit mis. Il demeureroit d'ailleurs fort bien imprimé sur les deux bouts du ruban. Ils arrêterent ensemble le compte de l'interest qu'il falloit joindre à la somme principale , & la Belle ouvroit sa bourse pour payer le tout en Loüis d'or , lors qu'il entra un Orfèvre qui luy rapportoit une Bague qu'il avoit remise

en œuvre. Elle la fit voir à l'V-
surier , & demanda en mesme
temps à l'Orfèvre s'il trouvoit son
collier beau. Il répondit après
l'avoir regardé de près, que les
Ouvriers de ces belles Perles
avoient un secret qui n'acommo-
deroit pas les Jouailliers, & qu'il
croyoit que ce collier, tout faux
qu'il estoit, valoit du moins trois
Loüis. La Demoiselle surprise,
sûtint que le collier estoit fin,
& en donna pour garant le Prê-
teur mesme, devant qui l'Orfé-
vre, chez qui il l'avoit trouvée,
l'avoit estimé deux cens Loüis.
Le Presteur ne pût en disconve-
nir. Il avoua qu'elle ne pouvoit
avoir changé le collier, puis
qu'elle l'avoit tiré de son cou
pour le luy remettre entre les
mains, sans qu'il l'eust quittée
un seul moment, mais il dit en

mesme temps qu'elle ne pouvoit
desavouer que celuy qu'il rapor-
toit, ne fust le collier qu'elle avoit
mis elle-mesme dans la boëte,
puis qu'elle avoit reconnu le
cachet en le rompant, & que ce
cachet estoit encore tout entier
sur le ruban. Elle répondit qu'il
étoit absolument impossible qu'un
collier fust devenu faux dans la
boëte, mais qu'on pouvoit avoir
fait faire un cachet pareil au
sien, & rompu la cire pour
changer le collier. Ils contesta-
rent long-temps, & chacun sou-
tint sa cause avec beaucoup de
chaleur. L'Orfèvre qui estoit
present, n'eut point de party à
prendre. Il dit seulement qu'il
avoit esté obligé de répondre
sur la demande qu'on luy avoit
faite, & qu'il n'avoit rien dit
que de veritable. Après une

grande & longue dispute , on tomba d'accord que l'on iroit chez l'Orfèvre qui avoit crû fin le collier qu'on trouvoit faux , & qu'on resoudroit ce que l'on auroit à faire , après qu'il auroit parlé. On ne perdit point de tems. Le Presteur y accompagna la Belle , mais on l'alla chercher inutilement. Il estoit de la Religion P.R. & avoit trouvé moyen de s'échaper du Royaume. Ainsi on perdit toute esperance d'avoir aucun éclaircissement de ce costé-là. On porta le collier chez d'autres Orfèvres , & il y en eut qui ne voulurent point décider s'il estoit faux qu'après qu'ils l'eurent pesé , mais enfin ayant esté reconnu pour tel , cet article ne fut plus à contester. Le Presteur dit alors à la Demoiselle, qu'il falloit qu'elle nommast ce-

luy qui luy avoit vendu ce Collier, & que c'estoit le moyen de tirer quelques lumieres qui leur pourroient estre utiles. Elle répondit qu'un de ses Amis luy avoit fait ce Present, & le Presteur repliqua que la chose n'en pouvoit aller que mieux, puis que celuy qui luy avoit donné le Collier, n'ayant point d'argent à rendre, quand il seroit faux, ne se feroit pas de peine de dire la verité, au lieu qu'un Orfevre refuseroit toujours de la dire, moins encore parce qu'on l'obligerait à restituer l'argent, que par l'affront que luy feroit recevoir une tromperie si criminelle. Le Marquis qu'elle nomma, n'estoit pas moins difficile à trouver que l'Orfevre Protestant. On sçavoit qu'il avoit quitté Paris, & qu'il avoit pris employ dans l'Ar-

mée des Vénitiens. Le bruit couroit mesme qu'il avoit esté tué; & quand la Nouvelle auroit esté fausse, la Belle dit qu'elle n'estoit pas d'humeur à attendre le payement de son Collier jusqu'à son retour; & qu'on ne se persuaderoit pas dans le monde qu'un habile Presteur sur gages eust donné une somme considerable sur un Collier faux; que ces Messieurs - la estoient demy loaiilliers, à cause de la quantité de Pierreries qu'on leur mettoit tous les jours entre les mains, & qu'enfin elle vouloit le Collier fin qu'elle luy avoit donné, ou la valeur du Collier. Ils s'échaufferent beaucoup, & se separerent sans rien conclure. La belle estoit assurée de ne pas tout perdre, puis qu'elle devoit mille francs à l'Usurier, &

Les interets de cette somme, qui montoient fort haut. L'affaire ayant commencé à estre sçeuë dans le monde, le Presteur craignit d'estre trop connu pour ce qu'il estoit. Un trop grand éclat pouvoit porter préjudice aux autres affaires qu'il avoit de cette mesme nature, & voyant que la Demoiselle estoit resoluë à le pour suivre, il prit le party de s'accommoder. Ce n'est pas qu'il ne trouvast l'affaire assez bonne pour pouvoir risquer à la défendre, mais la qualité de Presteur sur gages estant toujours odieuse, il apprehenda de n'estre pas traité favorablement s'il paroissoit en Justice. Il fit parler à la Demoiselle par des personnes qu'elle voyoit fort souvent. Elle s'obstina long-temps à vouloir la somme entiere à laquelle le Col-

lier avoit esté prisé devant luy ; mais le Marquis l'ayant pû tromper , & luy en donner un faux, ce qui estoit vray semblable par la circonstance de son cachet demeuré entier , elle jugea enfin à propos de se contenter d'un Bijou de cent écus que le Presteur luy donna , outre la somme qu'elle avoit déjà receüe.

Les Nouvelles que j'ay à vous apprendre de Monsieur le Duc de Mortemar, sont une continuation de ce que le Roy fait d'avantageux pour la Religion , pour ses Sujets , & mesme pour les Etrangers. Elles sont tirées d'une Lettre écrite du Cap Boh le 7. de ce mois, à bord du Vaisseau du Roy, le *Magnifique*, que monte ce Duc. Il arriva le 28. de Juillet à Tripoly, où une Tartane qui luy appor-

toit des ordres pour le Voyage de Cadis , arriva aussile même jour. Cela obligea M^r le Duc de Morremar à presser la Negociation qu'il avoit à faire avec le Dey de Tripoli. Il luy écrivit & luy fit parler en des termes si pressans , que le Divan s'estant assemblé dès le jour mesme , resolut de luy accorder tout ce qu'il luy demandoit , à la reserve de l'entier payement des soixante mille écus qu'ils doivent de reste , de ce qu'ils ont promis de payer par le Traité de Paix que fut fait l'année derniere , à quoy ils ne sont pas encore en estar de satisfaire , tant à cause de la mauvaise recolte , que par les Guerres qu'ils ont eues entre eux , & qui n'avoient esté terminées que peu de jour avant l'arrivée de Monsieur de Morremar , par la mort du Bey , que

les Maîtres avoient voulu rendre Souverain de ce Pays-là. Cependant ils ont fait tous leurs efforts pour charger de bled un Vaisseau du Roy qui estoit dans leur Port depuis six semaines, & la presence de l'Escadre des François, soutenuë des bons ordres de celuy qui en est le General, leur a fait faire en quatre jours, ce qu'ils n'auroient pas fait en deux mois. Ils ont promis d'en charger deux l'année prochaine, jusqu'à l'entier payement de ce qu'ils doivent; & comme Monsieur le Duc de Mortemar leur demandoit vingt Esclaves Etrangers, à la place des sept François, qu'ils ont vendus après la Paix en divers endroits du Levant, d'où il leur a esté impossible de les retirer, ils ont envoyé d'abord les vingt Etran-

gers, avec quatre jeunes Moulles de Provence qu'ils avoient fait renier par force. C'est ce qui n'avoit jamais esté accordé par aucun Traité fait avec ceux de leur Loy. Mais ce n'est pas seulement en cela qu'ils ont marqué combien ils veulent estre soumis aux volontez du Roy, & jusqu'où va la consideration qu'ils ont pour le General de ses Galeres, ils ont encore donné dix Esclaves étrangers, outre les vingt qu'il leur avoit demandez, & l'ont fait supplier de vouloir bien estre leur Protecteur auprès de Sa Majesté, & de ses Ministres.

Monsieur le Duc de Mortemar trouva à son arrivée devant Tripoli cinq Vaisseaux de guerre & trois Flûtes Venitiennes, commandées par un Noble Venitien.

Ces Vaisseaux estoient venus débarquer la Garnison , & les Habitans de Navarin & de Modon , ces deux Places s'estant rendües à composition au Generalissime Morosini. Ce Noble avoit retenu quelques Femmes , sous pretexte qu'elles vouloient se faire Chrestiennes , & le Dey de Tripoli qui avoit receu les plaintes de leurs maris & de leurs Parens , avoit retenu par représailles une Chaloupe , avec tout l'Equipage du Vaisseau du Commandant , qui vint d'abord implorer la protection de Monsieur de Mortemar. Le Dey de son costé luy fit demander la même grâce , de sorte qu'il fut l'Arbitre de ce differend. Il fit rendre les Femmes aux Turcs , & les Matelots & la Chaloupe aux Vénitiens , qui partirent le lende-

main , après luy avoir rendu de grands honneurs. Le jour précédent il avoit envoyé vers ce Commandant , pour luy faire entendre avec beaucoup d'honnesteré , que la considération qu'il avoit pour la Republique , & pour luy en particulier , & les raisons de la conjoncture présente l'empeschoient de faire visiter ses Vaisseaux , pour prendre les Matelots François qui s'y trouveroient , mais qu'il le prioit d'en faire faire luy-mesme une exacte recherche. Elle fut faite ponctuellement , & le lendemain le Commandant des Vaisseaux Venitiens luy envoya deux François , dont l'un estoit employé à son Canot.

L'Escadre commandée par Monsieur le Duc de Mortemar estant partie pour Cadix , les

Vents de Nordouëst l'obligerent de courir bord sur bord pendant trois jours sur le Cap Bon : & elle fut jointe le 16. de ce mois devant Porto-Farine par le Vaisseau appelé *le Cheval Marin*, que ce Duc avoit envoyé par avance à Tunis, afin de n'y pas mouïller. Il en apporta des Lettres, qui luy apprirent que les siennes y avoient produit le mesme effet, que sa présence eust pu faire auprès des nouvelles Puissances de ce Royaume, qui témoignent vouloir faire toutes choses pour l'avantage du commerce de la Nation. Ceux de Tunis avoient envoyé le Sieur Garinde au Cap Negre pour s'y établir, & ils ont remis sur son Vaisseau tout le reste des Esclaves qu'ils avoient à rendre, & qui avoient esté pris sous le

Pavillon de France. Le Consul ajoute qu'ils ont donné des ordres pour charger d'huile la Fluste du Roy qui est à Sources, & qu'ils luy ont fait des protestations de vouloir toute leur vie, aux dépens mesme de leurs propres interets, entretenir une bonne & constante Paix avec l'Empereur de France. Monsieur le Duc de Mortemara mis en roue pour les Fourmentieres, & doit conduire les Galliores jusque sur le Cap-Tollare, où il se separera pour repasser le Détroit, à moins qu'il ne trouve des contre-ordres en chemin. Je vous envoie la copie des Conventions qui ont esté faites avant son depart de Tripoli.

CONVENTIONS P A S S E E S
entre Louïs de Rochechoüard, Duc
de Mortemar, Pair de France, Prince
de Tonnay-Charante, General des
Galeres, & commandant les Vais-
seaux du Tres-puissant Tres-ex-
cellent, & Tres-invincible Prince
Louÿs XIV. par la grace de Dieu,
Empereur de France, & Roy de
Navarre; & les tres-illustres Bacha,
Dey, Bey, Divan, & Milice de la
Ville & Royaume de Tripoli.

LE dernier Traité fait par
Monsieur le Maréchal d'E-
strees, sera observé de part &
d'autre dans toute son étendue, &
comme par ledit Traité, lesdits
Dey, Bey, Divan, & Milice s'é-
toient engagez à payer en Mar-
chandises, dans six mois du jour de
la signature dudit Traité, les soi-
xante mille Piastras restantes des

cinquens mille livres. & ayant paru au Duc de Mortemar que la méchante recolte de cette année les avoit empeschez d'y satisfaire, & que d'ailleurs la pauvreté & misere dudit Royaume de Tripoli les avoit mis hors d'état de tenir leur paroles. Nous avons bien voulu leur accorder un delay jusqu'à la recolte de l'année prochaine pour achever l'entier payement, à condition toutefois qu'il sera verifié par le Consul, qu'ils seront dans l'impossibilité d'y satisfaire plutôt, soit en argent, soit en marchandises, & que cependant le chargement de la Fuste commandée par d'Arquin, qui se fait presentement, sera achevé dans dix jours d'aujourd'huy, du meilleur blé du Pays & qu'ils chargeront aussi de la mesme qualité de bled un autre Navire qui pourra venir de France avant la fin de l'année.

Ayant esté verifié que leurs Vaisseaux Corsaires avoient vendu sept Esclaves François , nous avons voulu nous contenter de prendre en leur place vingt Esclaves Chrétiens de toutes Nations , à nostre choix ; sçavoir un Maltois, nommé Jacques de Han, & deux Capucins Siciliens qui sont à la Mer, & que ledit Bey, & Divan remettront au Consul à l'arrivée de leurs Vaisseaux, & dix-sept que nous avons fait embarquer.

Les trois François qui restent à Derne, qu'on a envoyé chercher, seront remis incessamment entre les mains dudit Consul.

Cinq François Esclaves s'estant faits Mahometans, sans avoir déclaré devant le Consul François qu'ils vouloiēt renier leur Fois, comme il se doit pratiquer par l'Article XXIII. du dernier Traité, nous

avons obligé ledit Dey, Bey & Divan d'en envoyer erois chez le Consul qui se sont trouvez en cette Ville, pour declarer en toute liberté la Religion dont ils faisoient profession; & ayant dit qu'il vouloient estre Chrestiens nous les avons embarquez pour les passer en France; & à l'égard des deux autres, lesdits Bey & Divan les enverront chercher incessamment pour estre aussi remis entre les mains du Consul. Nous avons pareillement pris un Esclave François qui s'est encore trouvé en cette Ville.

Fait & publié en la Maison du Roy à Tripoly, le Divan assemblé où estoient les tres-Illustres & magnifiques Seigneurs Kali Bacha, Agia Abdalla Dey, Morat Bey, le Musti, le Cadi, les gens de Loy & de Justice, & de toute la victorieuse Milice, & en presence des

192 MERCURE

Sieurs de Raymond Capitaine & Major de la Marine , le Maire Consul , & Bref , Secretaire de M. le Duc de Mortemar , le premier Aoust 1686.

Les Etrangers qu'on a retirez au lieu des sept François qui ont esté vendus au Levant, publieront sans cesse les bontez de nostre Auguste Monarque. En voicy les Noms.

Jean Vallery, Michel de Floris, & Benedict Marque, de Majorque.

Jean Plantin, Laurent Bray, & François de Bourtelaux, de Venise.

Paul Moucalet, & Antoine Dandiot, de Messine.

Pierre Aureque, de Palerme.

Christophe Alaura Mioty, Nicolas Neque, Christophe Courdis,

GALANT.

193

dis, & Nicolas Serratis, de Zante.

Alexandre Antipas, de Cefalonie.

Honoré Cournelle, & Jean Podestari, de Malte.

George Alexandre, d'Antioche.

Angelo Brando, & Philippe Terronnaux, de la Bastide en Corse.

Philippe Ianis, de Corse.

Louis Poulesdemon, de S. Angelo en Pouille.

Iean - François Antoine de Caillery.

Alphonse Aurivale, de Malgue en Espagne.

Constantin - André, Rouffotte.

Pierre Chanfy, de Livourne.

Nicolas Jannet Genois de S. Reme.

Aoust 1686.

I

Ces vingt-sept Esclaves que l'on a rendus , joins au Maltois , & aux deux Capucins de Palerme qu'on doit rendre , font le nombre dont je vous ay parlé au commencement de cét Article. Les quatre Mousses que l'on a encore rendus , & qu'on avoit fait renier par force , sont Jean l'Etoile de Lyon , Gaspard Jacquier de Marseille Fils de Jean , âgé de 18. ans ; Charles Lagier aussi de Marseille , Fils de Jacques , âgé de 14. ans , & Philippe Simon de Cassis , Fils d'Antoine , âgé de 16. ans.

Le 22. du mois passé , Monsieur le Président de Chastillon & Monsieur de Clusel , Commissaire General , Directeurs de l'Hospital & Manufactures de Perigueux , firent élever un Buste du Roy , dans cette Manufacture

avec beaucoup de ceremonies .
 Ce Buste a esté fait par un Frere
 Iesuite, & passe pour un Chef
 d'œuvre. Les Maire & Consuls
 avec leurs livrées, aussi bien que
 les Administrateurs de l'Hospi-
 tal & Manufactures, s'estant
 rendus à l'Eglise des Iesuites,
 on y chanta une Messe solem-
 nelle pour Sa Majesté. Toutes
 les Compagnies des Bourgeois
 estoient sous les Armes dans la
 Court, & au devant du College
 jusque dans leurs jardins, au
 nombre de douze cens hommes.
 On porta le Buste à l'Hostel de
 Ville sur un Char de Triomphe,
 rempli d'Ornemens, & attelé
 de tres beaux Chevaux. On le
 laissa devant cet Hôtel pendant
 quatre heures, & l'on y fit une
 garde reguliere. Le Panegyrique
 du Roy fut prononcée avec

beaucoup d'éloquence par un Pere Iesuite, & le Canon annonça les Feux de Joye qui terminerent la Feste.

Ces Iours passez on representa dans la Court du College de la Marche, une Tragedie intitulée, *Le Triomphe de la Religion*, qui preceda la distribution des prix. Le succez en fut fort grand.

Comme cette Piece estoit moitié Latine, & moitié Françoisse, tout le monde eut dequoy se satisfaire. Il y eut pour Intermede un Ballet qui avoit rapport à la Tragedie, & où le Comique & le Sereux estoient joints avec grand art. Beaucoup de Personnes distinguées par leur naissance & par leur rang, jouirent de ce Spectacle, & l'ordre que l'on vit regner par tout, & qui se trouve si rarement dans ces As-

semblées nombreuses, fit voir que le Chef de ce College est homme de teste & d'experience. C'est Monsieur le Fourt, auquel Monsieur l'Archevesque de Paris a donné depuis peu cette Principauté. S'il a fait paroistre sa capacité publiquement en Sorbonne, lors qu'il a esté auprès des Enfans d'Honneur de Monseigneur le dauphin, il a montré qu'il ne possédoit pas moins la science du monde que celle de l'Ecole. Les services qu'il a rendus a Monsieur l'Abbé de Lyonne, auprès duquel il estoit quand il quitta la France pour accompagner monsieur l'Evesque d'Heliopolis dans ses missions, luy ont déjà procuré des Benefices considerables, & il aura toujours cette gloire qu'on ne fera jamais rien pour luy qui

soit au dessous de ce qu'il merite.

J'ay encore à vous parler de quelques Morts. Celle de Dame Marie Sublet arriva dès la fin de l'autre mois. Elle estoit Femme de Messire Julien le Bret, Seigneur de Flacourt, & Mere de Messire Pierre Cardin le Brest, receu Maistre des Requestes en 1676. après avoir esté Conseiller au grand Conseil, & presensivement Intendant de Justice en Dauphiné. Les Ouvrages que nous a laissez Messire Cardin le Bret Avocat General au Parlement, témoignent sa haute capacité, & feront toujours conserver la mémoire de son nom par les Gens de Lettres. Quant à celuy de Sublet, il n'y a personne à qui le merite de feu Monsieur Sublet de Noyers, Baron de Dangu

Secrétaire d'Estat, & Surintendant des Bastimens de Sa Majesté, ne l'ait fait connoître. La parfaite intelligence qu'il avoit des Sciences & des Arts, l'ont rendu tres-renommé.

Dame Louise Targer mourut dix ou douze jours après. Elle estoit Veuve de Messire Charles le Noir, President en la Cour des Aydes de Paris, & Fille de feu Monsieur Targer Secrétaire du Roy, qui avoit deux autres Filles, dont l'une a esté mariée à feu Monsieur Bazin de Bezons Conseiller d'Estat, & l'autre à Monsieur Doujat, Conseiller de la grand' Chambre Fils aîné de Madame la Presidente le Noir, est Monsieur le Noir Conseiller au Parlement de Mets, qui a épousé la Fille de Monsieur Chercy, Maistre des Comptes.

Feu Monsieur le President le Noir avoit deux freres. L'un est mort Conseiller en la Cour des Aydes, & l'autre est Monsieur le Noir de Verneuil, Gentilhomme ordinaire de Monsieur le Prince. Il estoit d'une famille qui depuis plus de six-vingt ans a donné plusieurs Avocats au Parlement, recommandables par leur vertu. L'Aîné de cette Famille, estoit Monsieur le Noir, Doyen des Avocats du Parlement, decedé l'année dernière.

Messire Martin de Bermond, Conseiller en la grand'Chambre, mourut le 16. de ce mois. Il y a eu plusieurs Conseillers de son nom au Parlement de Paris, & dans les autres Compagnies. On sçait l'Alliance qu'il avoit avec la famille de Dreux, qui a aussi donné plusieurs personnes con-

fidérables, à l'Eglise, à l'Epée, & à la Robe. Il avoit esté receu Conseiller au Parlement le 29. Novembre 1640. Messire Jean-François le Coq, Seigneur de Goupilières, receu le 29. May 1654. Conseiller en la premiere Chambre des Enquestes, est monté à la grand'Chambre par la mort de monsieur de Bermond.

Monsieur Mainbourg, si fameux par ses Histoires mourut dans le mesme temps à l'Abbaye de S. Victor, où il s'étoit retiré. Il fut surpris tout à coup d'une maniere d'étourdissement qui luy osta l'usage de la parole. On le porta sur un lit, & il expira avant qu'on eut achevé de luy donner l'Extreme-Onction. Ses Ouvrages sont,

L'Arianisme.

Les Iconoclastes.

Les Croisades.

Le Schisme des Grecs.

Le grand Schisme d'Occident

La décadence de l'Empire.

Traité de l'Etablissement de
l'Eglise de Rome.

Le Luteranisme.

Le Calvinisme.

L'Histoire de la Ligue.

L'Histoire du Pontificat de
Saint Gregoire.

Le Sieur Barbin qui a imprimé cette dernière Histoire, débitera dans fort peu de temps celle du Pontificat de S. Leon, qu'on acheve d'imprimer.

Dimanche dernier 25. de ce mois, Messieurs de l'Académie Française célébrèrent à leur ordinaire la Feste de S. Louis, dans la Chapelle du Louvre. Ils se trouverent en fort grand nom-

bre à cette Ceremonie , à laquelle Monsieur l'Archevesque de Paris , qui est de leur Corps , assista avec les marques de sa dignité , c'est à dire , en Camail & en Rochet , & avec la croix. Le reste de l'Assemblée estoit composé de quantité de personnes considerables par leur merite & par leur naissance. Monsieur l'Abbé de la Vau , presentement Directeur de la Compagnie , celebra la Messe , pendant laquelle il y eut une excellente Musique , de la composition de Monsieur Oudot. Le Panegyrique du Saint fut prononcé par Monsieur l'Abbé Robert , Grand Penitencier de l'Eglise de Paris. Il prit ces paroles pour son texte, *Per me Reges regnant* , & fit voir que bien loin que les Vertus Royales fussent

incompatibles avec celles d'un véritable Chrestien , comme Tertullien l'avoit creu , S. Loüis n'avoit esté véritablement Chrétien , que parce qu'il avoit esté humble , qu'il n'avoit porté la magnificence dans un haut degré , que parce qu'il l'avoit accompagnée d'actions de penitence , & qu'il n'avoit possédé la vraie prudence de la politique , que parce qu'il possédoit la pureté de la Foy. Ce fut le partage de son discours , dans lequel il fit paroître autant d'éloquence que de netteté. Il dit qu'il ne faisoit point l'application des vertus de S. Loüis à celles de Sa Majesté , parce qu'il croyoit que ses Auditeurs l'avoient prévenu , & il s'attacha particulièrement à la conformité qu'on trouvoit entre nostre grand Monarque &

ce Saint Roy touchant l'Here-
sie. Il rapporta ce qui estoit arri-
vé à Saint Louïs, qui assistant un
jour à une Ceremonie de Baptê-
me qu'on faisoit à Saint Denis ,
& un Ambassadeur du Roy de
Tunis qui s'y trouva , luy ayant
dit qu'il croyoit qu'on feroit
bien-tost la mesme Ceremonie
en son Pays, avoit répondu qu'il
souhaiteroit de tout son cœur
passer dans les fers tout le reste
de sa vie , & avoir la consola-
tion de voir le Roy son Maistre,
& tout le Peuple de Tunis Chrê-
tien. Monsieur l'Abbé Robert
fit voir la conformité qu'avoit
en cela Louïs le Grand avec S.
Louïs, puis qu'on luy avoit enten-
du dire qu'il donneroit volon-
tiers un bras pour avoir la joye
de bannir entierement l'Here-
sie de son Royaume. Il ajouta que

Dieu avoit beny ses desseins par un succès qui paroissoit incroyable, & que s'il y avoit des Calvinistes qui ne se fussent pas convertis d'abord de bonne foy, la pluspart estoient revenus à eux, & avoient connu que Dieu, leur avoit veritablement envoyé un Ange pour les delivrer. Il tira ces paroles de ce qu'avoit dit S. Pierre lors qu'il estoit sorty de prison, sans pouvoir d'abord comprendre quelle étoit la main qui avoit rompu ses fers. Toute l'Assemblée fut charmée de ce Discours, & il seroit difficile de donner plus de loüanges que l'on en donna de toutes parts à Monsieur l'Abbé Robert. Il est Frere de Monsieur Robert, Procureur du Roy au Chastelet, & de Monsieur Robert, qui fait tous les jours éclater son élar-

quence au Barreau. Après la Cere-
monie, monsieur le maréchal
de Vivone, qui a un Apparte-
ment au Louvre, traita messieurs
de l'Academie avec sa magni-
ficence ordinaire.

monsieur le marquis d'Antin,
Fils de Louis Henry d'Espagne
de Pardaillan & de Gondrin,
Marquis de Montespan & d'An-
tin, & de Françoise Athenaïs de
Roche-chouart mortemar, Sut-
intendante de la maison de la
feuë Reyne, épousa ces derniers
jours mademoiselle d'Uzez, Fille
de monsieur de Crussol Duc
d'Uzez, Pair de France, Gouver-
neur de Xaintonge, & des Villes
d'Angoulesme, & de Xaintes. Je
vous ay souvent parlé de ces
Illustres Personnes. Je vous ay
fait voir la fermeté de Monsieur
le marquis d'Antin dans l'acci-

dent qui luy arriva il y a quelques mois, & vous avez vû le Portrait de mademoiselle d'Vsez dans les Vers du dernier Carrousel; ainsi je n'ay rien à vous en dire davantage, sinon que c'est un beau couple. Les Presens de Nopee qui ont esté faits par monsieur le Marquis d'Antin; son aussi galans que magnifiques. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ceux qui s'en sont mélez ont le bon goust, & l'ame grande.

Charles - François - Frederic de Montmorency Luxembourg, Fils de François Henry de Montmorency, Duc de Piné - Luxembourg. Comte de Bouteville, Prince de Tingry, & Comte de Ligny en Barrois, Pair & Marechal de France, Capitaine des Gardes du Corps du Roy, & de Madelaine - Charlotte Bonne-

Therese de Clermont Tonnerre, Duchesse de Luxembourg, épousa le 28. de ce mois Mademoiselle de Chevreuse, fille de Monsieur d'Albert Duc de Chevreuse, Capitaine Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde du Roy, & d'Henriette Colbert, Fille de Monsieur Colbert, Secrétaire & Ministre d'Etat, Controleur General des Finances, & grand Trésorier des Ordres du Roy. Cette jeune Mariée n'est encore âgée que de quatorze ans, & comme elle est formée sur les vertus de Monsieur le Duc & de Madame la Duchesse de Chevreuse, on ne peut douter qu'elle ne se rende très-accomplie. Quant à Monsieur le Prince de Tingry, il a dans sa Maison de grands exemples à suivre. Je vous ay envoyé son

Portrait en Vers dans la Relation du dernier Caroufel.

Dix ou douze jours auparavant, il s'estoit fait à Paris un autre mariage. C'est celuy de monsieur d'Aligre, petit Fils de feu M^r d'Aligre, Chancelier de France, qui a épousé mademoiselle de Turgot Saint Clair. Elle est Fille de monsieur Turgot Saint Clair, Maistre des Requestes, & n'est encore que dans sa quatorzième année.

Peu de Personnes ont trouvé le vray sens des deux Enigmes proposées dans le Mercure de Juin. La première estoit *l'Occasion* Ceux qui l'ont expliquée sont messieurs Dougan, Hibernois demeurant à Caën ; C. Hutuge d'Orleans ; l'Indifferent de la rue de l'Arbre-sec, associé avec les Belles de la rue Saint Ho-

noré; mesdemoiselles la Jeune des sept Voyes; mignonne, du coin de la rue Etroite, & les trois Amies de la rue de Buffy.

La seconde dont le mot étoit *le Respect*, a esté expliquée par l'Amant de la Ville de Paris; la plus jeune des Graces de la rue de la Cossonerie, & Valie l'Heremite, qui ont aussi trouvé le vray sens de la premiere.

Je vous en envoie deux nouvelles qui m'ont esté adressées. La premiere sous le nom de la pauvre de Morlaix, & la seconde sous celui du nouveau Lanois persecuté.

ENIGME.

Venez, fameux Devins, entendre une merveille:

On me voit à Paris, à Toulon, à
Marseille,

*Mesme en cent autres lieux, lors que
le jour est beau ,*

*Quoy qu'unique , & toujours pro-
duite d'un seul Estre ,*

*A quatre pas de vous , vous me
voyez paroistre ,*

*Si vous estes au bord , dedans , ou
dessus l'eau.*

AUTRE ENIGME.

I*E suis pour l'usage de l'hom-
me ,*

*On me voit à Paris , comme on me
voit à Rome ,*

*Mais on me voit par tout , & tou-
jours malheureux ;*

Voicy ce qui fait ma misere ,

Je ne suis fait que pour les Gueux ,

Et pour ce qu'on nomme Vulgaire.

*Mes Freres plus heureux que
moy ,*

Ont l'honneur d'avoir de l'employ

Dans les Palais des Testes couronnées.

Je ne sçaurois vous dire en quoy
Ils ont mieux mérité ces belles destinées.



S'ils vantent leur fidélité,
Comme eux je suis sans vanité,
Dire que je suis fort fidelle.
Je sers avec attachement,
Et ne quitte pas d'un moment
Celuy dont le besoin m'appelle.
Voit-on fidélité plus grande ny plus
belle !



Ecoutez cependant la rigueur de
mon sort,
Après tant de si bons offices,
Et tant de signalez services,
Voicy comme on me traite à tort,
D'une assez cruelle manière;
D'abord je suis décapité.
Le reste de mon corps en prison ar-
resté

*Ne ſçauroit plus voir la lumiere.
Mais tous ces maux me ſeroient
doux helas !*

*Si l'on me contraignoit pas
D'eſtre cruel envers ma Mere.*

Le 15. de ce mois , jour de l'Affomption, le Roy choiſit pour Abbeſſe du Monaftere de Sainte Genevieve de Chaillor, de l'Ordre de S. Auguſtin , Madame de de Saint Louys , Prieure de cette Maïſon, & le Pere de la Chaiſe luy ayant fait ſçavoir cette nouvelle le lendemain, elle en fit part à ſes Filles, qui en témoignèrent beaucoup de joye, ne pouvant admirer aſſez les bontez du Roy, qui avoit bien voulu remplir leur ſouhait, en leur donnant pour Abbeſſe la perſonne qu'elles avoient demandé avec ardeur par un Pla-

cet respectueux, & dont la conduite toujours sage & reguliere, leur donnoit sujet d'esperer à l'avenir de grands avantages pour leur Maison.

Vous aurez sans doute appris que les Religieuses de l'Hôpital de Vernon, Ordre de Saint Augustin, Diocese d'Evreu, ont perdu Madame Testu, leur Abbessé. Elle est morte au commencement de ce mois, après avoir passé dix ou douze années dans de continuelles souffrances avec une resignation admirable. Son merite a éclaté par les grands exemples de vertu qu'elle a donnez en tout temps à toutes ces filles, & son nom vous fait connoître les avantages qu'elle avoit du costé de l'esprit. Elle estoit Sœur de Monsieur l'Abbé Testu, de l'Academie Françoisé,

si estimé pour la délicatesse de son goût, & pour la justesse de son discernement sur toutes sortes d'Ouvrages. Cette Abbaye a esté donnée à Madame de Berthenay, Religieuse du mesme Ordre, & celle de Gif, Ordre de S. Benoist, Diocese de Paris, à Madame d'Orval, Religieuse aussi du mesme Ordre.

Dans le mesme temps le Roy donna l'Abbaye de Juncell, Ordre de Saint Benoist, Diocese de Beziers, à Monsieur l'Evesque de Bethléem, & la Prevosté regولية de Monsalvi, ordre de S. Augustin à Monsieur des pluchers, Chanoine Regulier de S. Vicher.

Il est arrivé une chose singuliere qui fait connoistre avec combien de sincerité la plupart des Calvinistes ont abjuré l'heresie.

resie Monsieur Guivard Prieur de Bonneville preschant le jour de l'Assomption dans la Parroisse de Guny en Picardie, eut pour Auditeurs plusieurs nouveaux Convertis qui estoient venus en ce lieu, là en Pelerinage. Il leur fit voir les graces particulieres que Dieu donne aux vrais Chrétiens, & le secours qu'on doit attendre du Ciel lors qu'on possede la pureté de la foy. Il en apporta pour preuve la prise de Navarrin sur les Turcs par les Venitiens qui ont si bien combatu pour la défense de la veritable Religion. Ce qu'il dit fut si touchant qu'aussi tost qu'il finy, le peuple & ces nouveaux Convertis antonnerent eux-mêmes le *Te Deum*, pour rendre grâces à Dieu de ce qu'il luy avoit plu.

Aoust 686.

K

les mettre dans la bonne voye. Mademoiselle Taverniez de Coucy estoit de ce nombre. C'est une veuve âgée d'environ cinquante six ans nouvellement convertie. Sa conduite fait voir tous les jours combien elle est fortement persuadée des veritez Catholiques. Jeudy dernier 29. de ce mois le Roy donna Audience aux deputez des Estats de Languedoc. Monsieur le marquis de Blainville Grand Maître des Ceremonies , & Monsieur de Saintôt Maître des Ceremonies les y conduisirent , & ils furent presentez par monsieur le duc du Maine Gouverneur de la Province , qui estoit accompagné de Monsieur le duc de Noailles , Commandant pour le Roy dans le Languedoc. Le Roy

ayant pris le Cahier des Estats qu'ils luy presenterent le remit entre les mains de Monsieur le Marquis de Châteauneuf Secrétaire d'Estat. Monsieur l'Evesque d'Uzez qui porta la parole en qualité de député du Clergé parla fort éloquemment, & les applaudissemens qu'il receut firent connoître combien on avoit esté satisfait de son discours. Les députez eurent ensuite audience de Monseigneur le Dauphin, & furent traitez par Monsieur le Duc du Maine avec beaucoup de magnificence.

Vous m'e permettez, Madame, de ne point parler de Bude que l'affaire ne soit finie. Je vous en envoie seulement le Plan. Il occupera ceux de vos Amis qui sçavent le métier de la Guerre.

K a

re , & ils pourront vous donner quelques lumieres touchant le Siege. Voicy l'explication de cette Planche.

- A. *Le Château.*
- B. *Bude.*
- C. *La basse Ville.*
- D. *Pest.*
- E. *Endroit ou il y a quatre cens hommes de Garnison.*
- F. *Attaque de Monsieur le Prince Charles de Lorraine.*
- G. *Attaque de Monsieur l'Ele-cteur de Baviere.*
- H. *Redoute.*
- I. *Montagne de S. Gerbard.*
- L. *Attaque des Troupes de Brandebourg.*
- M. *Endroit par où la basse Ville a esté prise.*
- N. *Nouvelle baterie faite par les Turcs.*

O. *Petit Ruiffeau.*

P. *Endroit où estoit le Pont que les Turcs ont brulé quand ils ont abandonné Pest.*

Q. *Endroit Marécageux.*

Non seulement le Roy est sans fièvre depuis quinze jours, mais sa santé est aussi rétablie, & ce Monarque a autant de forces, que s'il n'avoit point été malade. Il a seul souffert de son mal, sans que l'Estat s'en soit ressenty, puisqu'il a toujours travaillé avec la mesme application, & qu'il a souvent osté à son divertissement le temps que sa fièvre luy avoit pris, afin de remplir toutes les heures de son travail ordinaire.

L'abondance de matiere m'oblige de remettre à une autre

K 3

fois la troisième suite de l'histoire des Estampes. La satisfaction que vous me témoignez avoir receuë de ce que je vous ay parlé si amplement & avec tant d'exactitude de l'Ambassade de Monsieur le Chevalier de Chaumont auprès du Roy de Siam, dans les deux Volumes de Siam, fera que ma Lettre de Septembre aura aussi deux parties. La seconde contiendra les réceptions faites aux Ambassadeurs Siamois dans toutes les Villes de France depuis Brest jusqu'à Paris, tout ce qu'ils y ont vu, les complimens qui leur ont esté faits, leurs réponses, leur entrée en cette Ville, leur audience à Versailles & tout ce qui la regardera & généralement tout ce qu'ils diront & feront jus-

ques à la fin du mois prochain.

Aujourd'huy samedi dernier jour d'Aoust, Madame la Dauphine est accouchée d'un troisième Prince à qui le Roy a donné le nom de Duc de Berry. Je suis, madame, Vostre &c.

A Paris ce 31. Aoust 1686.

Depuis ma lettre écrite, j'ay appris trois grandes nouvelles qui sont, que six mille Turcs ont esté defaits devant Bude; que le grand Visir a ensuite trouvé moyen de jeter du secours dans la Place, & que le Roy de Dannemarck a assiégué Hambourg. J'ay aussi appris que Monsieur l'Abbé d'Harcourt estoit mort subitement. Ma premiere lettre vous donnera le détail de toutes ces nouvelles.



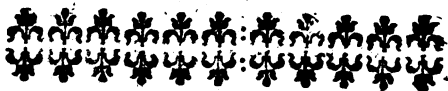


TABLE DES MATIERES contenuës dans ce Volume.

P <i>Relude</i>	I
<i>Lettre d'une nouvelle Con-</i> <i>vertie.</i>	5
<i>Suite du prélude.</i>	12
<i>Louis le Grand ouvrage de Mon-</i> <i>sieur Magnin.</i>	16
<i>Edit portant creation & Regle-</i> <i>ment d'une Compagnie Generale</i> <i>des assurances, & grosse Avan-</i> <i>turës de France en la Ville de</i> <i>Paris.</i>	25
<i>Balade.</i>	32
<i>Lettre de Venise touchant les</i> <i>grands divertissemens donnez</i> <i>par Monsieur le Duc de Hano-</i> <i>ver.</i>	37
<i>Galanterie.</i>	53

TABLE.

<i>Avanture.</i>	55
<i>Theses soutenues.</i>	61
<i>Question galante avec la réponse</i> 64	
<i>Reception faite à Monsieur de Gourgues Intendant de la Generalité de Caën.</i>	68
<i>Galanterie.</i>	77
<i>Fondation faite par le Roy.</i>	81
<i>Ceremonie faite à Rome.</i>	83
<i>Mission faite à Châtillon sur Loir.</i> 90	
<i>Relation des Conquestes faites cette année par les Venitiens.</i>	93
<i>Ceremonie faite à Luxembourg.</i> 123	
<i>Morts.</i>	129
<i>Ouverture du Laboratoire de Monsieur Emery.</i>	143
<i>Lettre de Surate.</i>	149
<i>Histoire.</i>	160
<i>Voyage de Monsieur le Duc de Mortemar le long des Costes de</i>	

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par, *Vne*
indifference cruelle, doit re-
garder la page 30.

L'air qui commence par, *Café*
delicieux, doit regarder la page
146.

Le Plan de Bude, doit regar-
der la page 120.

TABLE.

<i>Barbarie avec le détail de tout ce qu'il a fait.</i>	180
<i>Buste à L'honneur du Roy.</i>	194
<i>Tragedie.</i>	196
<i>Morts.</i>	198
<i>Noms de ceux qui ont trouvé le sens des deux Enigmes.</i>	210
<i>Enigmes.</i>	212
<i>Benefices donnez par le Roy.</i>	212
<i>Accouchement de Madame la Dauphine.</i>	223

Fin de la Table.

